

Annexe 4

NOTE D'EXAMEN DES PROCEDURES D'EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (PESEC)

I. Introduction

1. La note d'examen des Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du Projet de Pôle Agro-Industriel du Nord-Est (2PAI-NE) vise à intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et climatiques dans le projet dès la phase d'identification et de formulation des activités. Après une revue du contexte de développement du pays et de la zone d'intervention, la note PESEC propose une évaluation des risques et impacts environnementaux, sociaux et climatiques du 2PAI-NE suivie de leur catégorisation. La note recommande ensuite des mesures d'atténuation de ces risques afin de proposer un projet durable et efficace prenant en compte les exigences d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la dégradation de l'environnement, alignées sur les objectifs stratégiques du COSOP 2020-2025 de la République de Côte d'Ivoire.
2. L'objectif de développement du Projet de Pôle Agro-Industriel du Nord-Est (2PAI-NE) est de transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, orienté vers le marché, résilient au climat et durable, offrant des opportunités de revenus justes et équitables à tous les acteurs de la chaîne de valeur, et générant une réduction de la pauvreté. Le District du Zanzan (régions de Bounkani et de Gontougo) a été choisi par le gouvernement pour abriter les interventions du projet. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à environ 290,225 dont 35,250 bénéficiaires directs provenant de 45,825 ménages. En plus de la composante sur la gestion du projet, la coordination, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, le projet est structuré en trois composantes : (A) Renforcement des systèmes de production agricole climato-adaptés ; (B) Développement de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés ; (C) Développement d'un environnement favorable à l'activité agro-pastorale et halieutique.

II. Évaluation socio-économique

A. Pauvreté et insécurité alimentaire

3. Au cours de la décennie écoulée, la Côte d'Ivoire a enregistré l'une des croissances économiques les plus rapides de l'Afrique subsaharienne (ASS). Entre 2012 et 2019, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est élevée en moyenne à 7,9 pour cent et à 5,5 pour cent par habitant, grâce à la stabilité politique et à des politiques macroéconomiques judicieuses. Cette performance excède largement les taux de croissance du pays au cours des décennies précédentes, lorsque l'économie enregistrerait des cycles d'expansion et de récession¹. La croissance a été soutenue par l'amélioration du climat des affaires et par des programmes d'investissement public ambitieux. Les secteurs de l'industrie manufacturière et des services se sont développés au cours de cette période, l'emploi dans ces deux secteurs excédant l'emploi dans le secteur agricole. L'inflation est restée faible et s'est établie en moyenne à 1 pour cent sur la période 2012–2019, le taux de change effectif réel a été aligné sur les principes fondamentaux, et l'accès aux marchés internationaux ainsi que l'augmentation des investissements directs étrangers (IDE) ont contribué

¹ Banque Mondiale 2021. Côte d'Ivoire — Mémoire économique pays : Soutenir l'accélération de la croissance. Mémoire économique pays. © Washington, DC. <https://hdl.handle.net/10986/37233> License: CC BY 3.0 IGO.

à financer le déficit extérieur. L'investissement total est passé d'une moyenne de 18,5 pour cent du PIB en 2010–2015 à 21,5 pour cent en 2016–2022. Bien que le pays n'ait pas encore reconquis le terrain perdu depuis les années 1980, la croissance rapide a entraîné une hausse de 50 pour cent du revenu réel par habitant depuis 2012².

4. En dépit d'une croissance impressionnante du PIB réel ces dernières années, les taux de pauvreté sont restés élevés³. Le taux de pauvreté, calculé sur la base du seuil national de pauvreté, a baissé à 39,5 pour cent en 2018/2019, contre 44,0 pour cent en 2015⁴. Les inégalités, mesurées par l'indice de Gini de la consommation des ménages, ont également enregistré une baisse, passant de 38,0 en 2015 à 35,1 en 2018/2019. Toutefois, la consommation moyenne des 20 pour cent de la population les plus aisés était encore six fois plus élevée que la consommation moyenne des 20 pour cent de la population les plus modestes. Les disparités régionales demeurent également importantes, l'incidence de la pauvreté ayant diminué de 6,9 points de pourcentage dans les zones urbaines (de 31,6 à 24,7 pour cent) alors qu'elle demeure élevée dans les zones rurales (54,6 pour cent). En termes d'inégalité spatiale, le nord du pays dont le district du Zanzan se caractérise par des taux de pauvreté les plus élevés de la Côte d'Ivoire⁵ (supérieurs à 50% en 2015). Le district du Zanzan dépend essentiellement de l'agriculture pour son économie. Cependant, cette activité est sérieusement entravée par plusieurs facteurs, notamment les capacités limitées des petits agriculteurs, une infrastructure de base défailante, un accès au marché insatisfaisant et des services financiers restreints, en particulier pour les jeunes et les femmes. Cette situation se traduit par une productivité agricole généralement faible. La pauvreté est endémique dans cette région, avec des taux atteignant 45,7% dans le Bounkani et 32,1% dans le Gontougo selon les données de l'INS (2018), avec une pauvreté plus accentuée chez les femmes. Environ 80% de la population vit en milieu rural, dont 70% sont des agriculteurs familiaux, se concentrant principalement sur la culture de l'igname, des légumes et des noix de cajou. La crise de la Covid-19 a probablement aggravé l'insécurité alimentaire dans la région, comme le suggèrent les statistiques du Programme alimentaire mondial de 2020, corroborées par les données de la FAO de 2022.
5. La Côte d'Ivoire est très vulnérable à l'insécurité alimentaire, classée 38ème sur 188 (20e percentile) pour la vulnérabilité alimentaire par l'indice ND-GAIN pour 2016. Le faible classement est entraîné par la malnutrition infantile élevée (77ème percentile). En effet, selon le SMART (PNN, UNICEF et PAM, juillet 2008), le taux de malnutrition aiguë globale est de 17,5%, ce qui était largement supérieur au seuil d'urgence (10%) et du seuil critique de 15%. Le faible classement de l'indice ND-GAIN est également entraîné par une faible capacité agricole (72e percentile), au-delà de la moyenne de dépendance des importations alimentaires (65e percentile) ainsi qu'un grand nombre de population rurale (55e percentile).
6. Pour ce qui concerne les deux régions d'intervention du projet, selon l'annuaire statistique régional du Gontougo de 2019, la population est estimée à 713 233

² Le PIB par habitant s'est accru de manière significative, passant de \$US1 790 en 2000 à \$US2 290 en 2018, mais il ne représente que les deux tiers du niveau de 1978. Le PIB par habitant de la Côte d'Ivoire était près de quatre fois supérieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) dans les années 1970, alors qu'il est presque équivalent aujourd'hui, selon la Banque mondiale 2021. Côte d'Ivoire — Mémoire économique pays : Soutenir l'accélération de la croissance. Mémoire économique pays ; © Washington, DC <https://hdl.handle.net/10986/37233>
License: CC BY 3.0 IGO.

³ Banque mondiale, 2022. Point d'information sur le diagnostic systématique pays de la Côte d'Ivoire : Compte à rebours jusqu'en 2030. Washington, D.C.

⁴ Étant donné que les enquêtes de 2015 et de 2018/2019 ne sont pas directement comparables en raison de différences méthodologiques, les chiffres de 2015 présentés ici résultent d'une révision visant à rendre les estimations de 2015 comparables à celles de 2018/2019. Banque mondiale, Plateforme sur la pauvreté et les inégalités, consultée le 8 novembre 2022.

⁵ Institut national des statistiques, Enquête sur les niveaux de vie, 2015

habitants et répartie dans cinq (05) départements. Elle représente 3,14 % de la population nationale (22 671 331 habitants). Avec une densité de population de 80h /Km², cette région est habitée par une population majoritairement jeune. L'arrivée sur le marché du travail de cette jeunesse cause des soucis de formation aggravés par la raréfaction des terres cultivables. Selon le Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) 2015/2016, la population agricole est estimée à 82 126 exploitants agricoles dont 30 117 femmes. Les cultures maraîchères sont pratiquées essentiellement par les groupements informels constitués majoritairement de femmes et de jeunes. La tomate est la première production maraîchère suivie par l'aubergine, le gombo, le chou, l'oignon et le piment. Le taux d'analphabétisme enregistré dans le GONTOUGO avoisine 80% et est proportionnel à celui des départements.⁶ La ville de Bondoukou dans la région de Gontougo, se trouve au carrefour de plusieurs aires distinctes aux plans productif et commercial ; ce qui la prédispose à jouer un rôle important dans le développement socio-économique de l'ensemble du nord-est de la Côte d'Ivoire. Au niveau de la dynamique démographique, de 267167 habitants en 2014 (RGPH 2014) la population du BOUNKANI est passée à 427 037 habitants en 2021 selon les résultats globaux du RGPH 2021, soit un accroissement de 59,84%. Cette forte croissance démographique est encore plus spectaculaire comparativement à celle des Départements de NASSIAN et de TEHINI dont la taille a presque doublé.

7. La région du BOUNKANI connaît depuis quelques années une diversification de son économie, soutenue par trois secteurs d'activités : Le secteur Primaire, largement dominé par l'agriculture, l'élevage et la pêche dans une mesure moindre. Ce secteur occupe une place prépondérante dans l'économie de la région et représente plus de 80% de l'économie globale régionale. L'agriculture constitue la principale activité économique de la région. Les principales cultures de production sont : les cultures de rente (l'anacarde, le coton, le cola et le bixa Orellana), les cultures vivrières (l'igname, la patate douce, le maïs, le riz, le mil, le sorgho, la pistache et un peu moins la banane et le manioc) et les cultures maraîchères. Cependant, les cultures de rente constituent les principales sources de revenus des populations rurales et le véritable atout économique de la région. Les productions vivrières et maraîchères sont en grande partie destinées à l'autoconsommation. Le BOUNKANI est très propice à la pratique de l'élevage avec l'existence de barrages pastoraux et de marchés de bétail à BOUNA, DOROPPO et à TOUGBO. Cette activité est présente dans toutes les localités et occupe environ 2,17% de la population, soit plus de 9 253 acteurs dans ce secteur. Le secteur de l'élevage constitue le second pilier économique de la région et demeure un axe important dans la stratégie d'amélioration des revenus des populations. Cependant, les activités d'élevages demeurent encore traditionnelles avec divagation des animaux et très peu intensifiées. Le secteur industriel est quasi-inexistant dans la région du BOUNKANI. Toutefois, il existe quelques petites unités de transformation de noix de karité, maïs, mil et de manioc dans les Départements de BOUNA et de NASSIAN qui n'arrivent pas à satisfaire la demande.⁷

B. Genre

8. En Côte d'Ivoire, les femmes représentaient 49,5% de la population totale en 2021 selon les données de la Banque Mondiale. Quant à la population du District du Zanzan, elle est composée en majorité d'hommes avec un effectif de 689 945 (51,3%) contre 654 920 femmes (48,7%)⁸. Selon le Rapport sur le développement

⁶ Plan Stratégique de développement du Gontougo, Tome 1, Dec 2021

⁷ Plan stratégique de développement de la région du Bounkani, 2022

⁸ Recensement général de la population et de l'habitat 2021 (RGPH 2021)

humain 2021-22, l'indice de développement de genre de la Côte d'Ivoire en 2021 était de 0,887 ; ce qui place le pays dans le groupe où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'indice de développement humain (IDH) est bas. L'écart absolu de la parité des sexes est supérieur à 10 %. Quant aux inégalités entre les femmes et les hommes au niveau de la santé procréative, l'autonomisation et l'accès au marché du travail, la Côte d'Ivoire est 155^{ème} sur 189 pays et territoires (indice d'inégalité de genre de 0.613). Le Gouvernement ivoirien dispose d'une Politique Nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre afin notamment de réduire les disparités entre les genres et institutionnaliser des cellules Genre au sein de Ministères techniques.

9. La division sexuée du travail est observée à tous les points nodaux de la chaîne de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux, et les rôles sont influencés par le type de production et les systèmes de propriété foncière. Par exemple, le sous-secteur des cultures vivrières occupe 85 % de la main-d'œuvre agricole, dont 90 % de femmes. Les femmes sont également impliquées dans l'élevage du petit bétail, la transformation et la commercialisation des sous-produits, et elles représentent deux tiers de la main-d'œuvre agricole. Ces activités impliquent une lourde charge de travail, aggravée par la rareté des aliments de qualité, la taille limitée des terres bien que les femmes et les hommes aient les mêmes droits de propriété foncière⁹, la disponibilité limitée de l'eau et le manque de mécanisation. De plus, sans garantie et avec un faible taux d'alphabétisation (indice de parité de scolarisation (filles/garçons) de 0,98 dans le primaire, de 0,87 dans le secondaire inférieur et de 0,81 dans le secondaire supérieur), elles ont des difficultés à obtenir un petit prêt bancaire.
10. Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI 2017), le taux d'emploi informel en Côte d'Ivoire était d'environ 92 % en 2017 dont 44 % de femmes. En milieu rural, les femmes restent confinées dans leur rôle de reproductrices. Toutefois, elles participent aussi, à certains niveaux, à la production de sous-produits destinés à l'exportation. Malgré les lourdes charges et la charge de travail, elle exerce d'autres activités, telles que le commerce de produits alimentaires ou l'artisanat, afin de gagner un revenu qui lui permet de subvenir à leurs besoins, tels que s'habiller, vêtir leurs enfants et éventuellement aider leur mari à nourrir la famille.
11. En termes de participation des femmes au processus de prise de décision, jusqu'en 2012 en Côte d'Ivoire, l'homme était légalement le chef de famille. En janvier 2013, le parlement ivoirien a abrogé et remplacé plusieurs articles de la loi sur le mariage afin d'établir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la famille (loi n° 2013-33). La nouvelle loi prévoit que les époux, qui assurent l'éducation des enfants et contribuent aux charges du ménage selon leurs capacités respectives, gèrent conjointement la famille. Elle prévoit également que le domicile de la famille est choisi d'un commun accord par les époux. La réforme donne également à chacun des époux le droit d'exercer la profession de son choix. De ce fait, dans le secteur privé, le gouvernement prévoit d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction et de mener des activités de plaidoyer en faveur de l'emploi des femmes dans le secteur industriel plutôt que dans le secteur des services. Dans le secteur public, la proportion de femmes en fonction de leur rang est la suivante : 18,6% pour les postes de débutants (6 908 femmes), 27,6% pour les postes de

⁹ La loi sur la propriété foncière de 1998 permet l'égalité d'accès à la terre entre les hommes et les femmes. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative à la propriété foncière rurale (article 1) stipule que toute personne physique ivoirienne a droit à la propriété foncière.

cadres moyens (16 870 femmes), 37,3% pour les postes de direction (7 840 femmes) et 36,1% pour les postes de cadres supérieurs (1 875 femmes). Toutefois, seulement 12,2 % des femmes occupent les postes les plus élevés dans le secteur public, qui est en dehors de ces classements.

12. Quant aux décès maternels, l'UNICEF a évalué que 12 % des décès maternels concernent des adolescentes de 10-14 ans (0,5 % pour les moins de 14 ans et 11,4 % pour celles âgées de 15 à 19 ans). Ce chiffre s'explique par le fait que 46,2 % des filles de moins de 20 ans effectuent les quatre consultations prénatales recommandées, l'insuffisance du nombre de services offrant des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence, les mutilations génitales féminines/excision¹⁰ et le niveau élevé de carences en vitamines et micronutriments (fer et calcium).
13. Dans le district du Zanzan spécifiquement, les stéréotypes traditionnels qui relèguent la femme au second plan sont encore fortement ancrés dans les mentalités. Absentes ou très peu représentées lors des assemblées, les femmes sont sollicitées que pour être informées des décisions prises par les hommes. Concernant les jeunes filles, elles sont mariées dès leur plus jeune âge (17-22ans) et la scolarisation de la jeune fille demeure tout aussi une problématique compte tenu du poids de la tradition et de la religion dans certaines communautés. D'autre part, la persistance des cas d'abus, de violences sexuelles et conjugales, et d'exploitations à l'égard des femmes, telles qu'enregistrées au niveau des services de protections sociales, montre que la situation de la femme dans le Zanzan, même si elle n'est pas alarmante nécessite d'être évoquée. Au niveau socioéconomique, la situation des femmes est caractérisée par un taux de pauvreté et d'analphabétisme élevé. En effet, la population féminine demeure plus affectée par la pauvreté que les hommes, surtout en milieu rural. D'autre part, le taux d'alphabétisation chez les femmes demeure encore très faible, si bien qu'il tourne autour de 14% (RGPH 2021).

C. Jeunes

14. En Côte d'Ivoire, l'âge de la jeunesse est fixé de 16 à 35 ans. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat en 2021 (RGPH 2021), la Côte d'Ivoire compte 29,389 millions d'habitants et plus de 75 % de la population totale a moins de 35 ans. Le plus grand segment de ce groupe se situe entre 10 et 19 ans (environ 46 %). Plus de la moitié des moins de 25 ans (51,4 %) vivent sous le seuil national de pauvreté monétaire, dont 62,6 % vivent en zone rurale. La majorité de ces jeunes vivant dans des zones rurales ont un accès limité à la formation, aux opportunités d'éducation et aux ressources (par exemple, la terre, les actifs, le financement). Le gouvernement ivoirien dispose d'une Politique nationale de la jeunesse, actualisée et ancrée dans le Plan National de Développement pour la période 2021-2025, pour faciliter l'élaboration de politiques stratégiques afin de permettre la promotion, le développement et l'épanouissement des jeunes.
15. Par rapport à l'impact des violences et les conditions de travail dangereuses en Côte d'Ivoire, les résultats préliminaires de la première enquête VACS (2018) montrent que 60,8 % des garçons et 47,1 % des filles âgées de 13-24 ans ont subi des violences physiques au cours de leur enfance, 19,3 % des filles et 15,6 % des garçons de cette tranche d'âge des violences émotionnelles et 19,2 % des filles et 11,4 % des garçons des violences sexuelles. Selon la MICS-5, 29,2 % des adolescent(e)s âgés de 12-14 ans et 34,6 % de ceux âgés de 15-17 ans effectuent

¹⁰ 27,4 % des adolescentes âgées de 15-19 ans avaient subi des mutilations génitales féminines/excision en 2016. Source : [Les adolescent\(e\)s et les jeunes.pdf \(unicef.org\)](#)

un travail dangereux. Le 2PAI-NE veillera à l'application des mesures de sauvegarde relatives à la prévention du travail des enfants telles que l'élimination du travail forcé, la protection des jeunes, l'égalité des chances et de traitement, la promotion de l'emploi et services de l'emploi, l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, les conditions d'emploi, les conditions de travail, la sécurité sociale, les travailleurs migrants, etc.).

16. Selon les statistiques de l'OIT, au niveau national, le taux annuel de chômage s'élevait à 4,1% chez les jeunes de 15-24 ans, dont 3,4 % pour les hommes et 4,9% pour les femmes en 2019. De plus, le taux annuel de participation de la main d'œuvre rurale âgée de 15-24ans s'élevait à 45,4%. Dans la chaîne de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux, les jeunes sont largement impliqués en tant que prestataires de services (par exemple, collecte de fourrage/aliments pour les animaux et les produits vivriers, transport des sous-produits vers les centres de contrôle, travaillent dans les services vétérinaires et dans des usines de transformation des sous-produits). Cependant, moins de jeunes sont membres de coopératives principalement en raison de leurs frais inabordables et de leur niveau faible de scolarisation.
17. Au niveau de la scolarisation, plus d'un tiers des 15-29 ans (35,7 %) en Côte d'Ivoire ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (NEET18), parmi lesquels 36,2 % des filles, 33,1 % des garçons, 44,6 % des jeunes ruraux et 18 % des jeunes urbains. La cohésion sociale et la croissance économique durable ne pouvant être atteintes avec des jeunes économiquement vulnérables, il est primordial de s'attaquer aux obstacles susmentionnés dans le cadre du développement des sous-produits du 2PAI-NE. Un développement inclusif devra promouvoir l'emploi décent, offrir des opportunités de développement des compétences et de formation, inclure des entreprises et des innovations favorables aux jeunes, telles que la mécanisation de la production, de la traite et du transport, et faciliter l'accès au financement.
18. Au niveau de la santé, l'UNICEF a indiqué que les principales pathologies diagnostiquées en 2019 dans les services de santé scolaire et universitaire sont le paludisme (43 % des cas), les infections respiratoires aiguës (14 %), la diarrhée (3 %), les affections buccodentaires (3 %), les IST (2,5 %) et l'anémie (2,4 %). Les résultats liés aux taux de prévalence du VIH/sida chez les 10-19 ans avait reculé mais se situait encore en 2018 à 0,61 %, dont 1,07 % chez les filles contre 0,16 % chez les garçons.

D. Peuples autochtones

19. Le 2PAI-NE n'affectera aucun peuple ou territoire indigène reconnu.

E. Groupes marginalisés

20. La Côte d'Ivoire comptait plus de 468.459 personnes en situation de handicap (dont 15.895 dans le Bounkani et 20.197 dans le Gontougo), selon le recensement national de 2021, dont 55% d'hommes et 45% de femmes, et environ 70% personnes en situation de handicap vivent en milieu rural. La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique avec la loi d'orientation de la politique pour les personnes en situation de handicap de novembre 1998, la ratification, en 2014, de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées et les articles 32 et 33 de la Constitution consacrant l'obligation pour l'État de protéger et de garantir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Cependant, la mise en œuvre de cette loi reste peu satisfaisante. En effet, une étude nationale sur les enfants de 3-18 ans en situation de handicap hors du système scolaire en Côte d'Ivoire indique que l'accès à l'éducation est difficile pour les personnes en situation de handicap,

avec 78,6 % au niveau du préscolaire, 42,2 % au primaire, 60,4 % au secondaire général 1er cycle et 76,53% au secondaire général 2e cycle qui se trouvent en dehors du système scolaire. Plusieurs mesures ont, par ailleurs, été prises afin de scolariser davantage d'enfants en situation de handicap avec les autres élèves, renforcer les capacités des deux établissements d'accueil gérés par l'État ainsi que l'encadrement des centres médico-psychopédagogiques, soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou la fonction publique et faciliter l'accès aux bâtiments publics.

F. La nutrition

21. Selon le Rapport Mondial sur la Nutrition (GNR) de 2022, la Côte d'Ivoire est " sur la bonne voie " pour atteindre deux cibles pour la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, à savoir les objectifs de l'allaitement maternel exclusif¹¹ et de retard de croissance¹². Malgré cela, près d'un enfant de moins de cinq ans sur cinq souffre d'un retard de croissance (20.2% GNR 2022). Le pays est également confronté à des problèmes de malnutrition aiguë (8.4% GNR 2022). Et l'anémie des femmes en âge de procréer y est très élevée (50.9% 2021). La prévalence du retard de croissance dans le pays est corrélée principalement au niveau des revenus des ménages et à leur milieu de vie (urbain ou rural). Ainsi, le retard de croissance des enfants de moins de cinq ans est plus élevé dans les ménages à revenu faible, notamment les pauvres (30,4% contre 11 % chez les plus riches). La prévalence en milieu rural est de 28%, contre 18% en milieu urbain, avec des disparités régionales. Sur les quatorze (14) Districts du pays, quatre sont en situation précaire, sept (7) en situation sérieuse et trois (3) en situation nutritionnelle critique avec des prévalences aux alentours de 30% (Montagnes, Woroba et Zanzan).
22. De plus, le surpoids et l'obésité sont en hausse chez les adolescents et les adultes. La prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois est particulièrement élevée dans six districts ; trois enfants sur quatre sont anémiés : Denguélé (81 %), Woroba (78 %), Savanes (77 %), Zanzan (76 %). Dans les régions les plus touchées (Bounkani et Gontougo), la malnutrition est attribuable à de multiples facteurs : Disponibilité saisonnière des aliments (période de soudure) ; accès difficile des ménages vulnérables et à de revenus modestes, aux aliments nutritifs ; coût élevé des aliments nutritifs ; manque de diversité des aliments due la production non diversifiés ; faible connaissances et mise en pratique des populations des comportements et actions favorables à une alimentation saine et aux mesures préventives de santé ; faible sensibilisation des populations sur les actions essentielles en nutrition.

G. Cadre foncier

23. La loi sur la propriété foncière de 1998 permet l'égalité d'accès à la terre entre les hommes et les femmes. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative à la propriété foncière rurale (article 1) stipule que toute personne physique ivoirienne a droit à la propriété foncière. Cette loi établit l'égalité d'accès à la terre entre les hommes et les femmes de nationalité ivoirienne. En réalité, les femmes ne peuvent acquérir des terres qu'en milieu urbain. En milieu rural, les coutumes locales ne permettent généralement pas aux femmes de posséder des terres. De plus, les femmes ont des difficultés à emprunter des terres à long terme. En outre, la loi sur les successions autorise l'égalité des droits pour les deux sexes, car la coutume considère que les femmes n'ont pas de droits inhérents.

¹¹ 23,1 % des nourrissons âgés de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités.

¹² 21,6 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés contre 30,7 % représentant la moyenne pour l'Afrique.

24. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a élaboré une politique visant à promouvoir la propriété foncière des femmes et a mené des activités de sensibilisation. En conséquence, certaines femmes possèdent désormais des terres dans les zones rurales. Bien que les femmes s'engagent dans une production alimentaire autosuffisante, elles ne peuvent pas s'engager dans l'agriculture à grande échelle telle que les plantations. Comme les femmes ne possèdent pas de terres, lorsque les exploitants de plantations souhaitent acheter des terres, les femmes ne sont généralement pas impliquées dans le processus d'acquisition. En outre, elles ne peuvent pas s'y opposer, même si l'acquisition leur porte préjudice. Majoritairement agricultrices (en milieu rural), les femmes accèdent à la terre par le biais du système de droit coutumier, qui exclut la possibilité pour les femmes de cultiver des plantes pérennes sur les terres qui leur sont attribuées. Les femmes qui cultivent des produits vivriers (en particulier) ont plus facilement accès à la terre pour les cultures de contre-saison que pour les cultures pérennes. Par ailleurs, quel que soit le mode d'acquisition, l'accès des femmes à la terre est inférieur à 10 % de la superficie nationale.

III. Contexte environnemental, social et climatique, tendances et implications

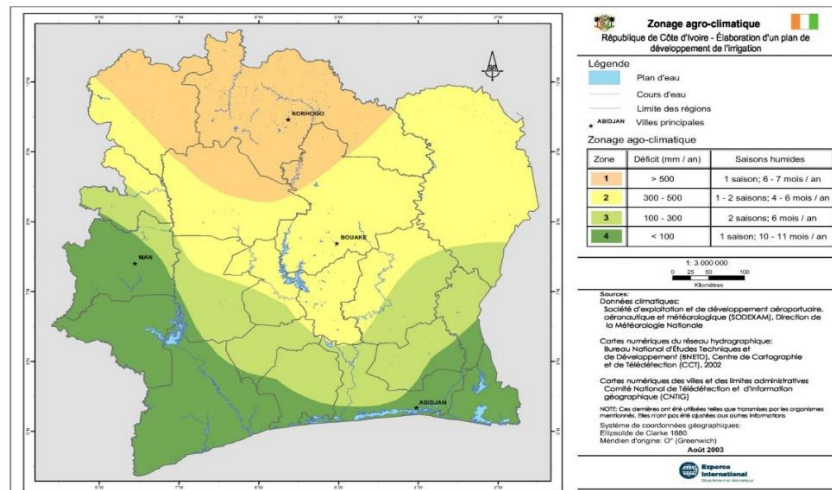
A. Évaluation environnementale

25. **Topographie et caractéristiques agroécologiques des zones cibles.** La Côte d'Ivoire a une superficie de 322 463 km² avec une population estimée en 2021 à 29,389 millions d'habitants dont 1.3 millions dans le district du Zanzan ([RPGH 2021](#)). Le 2PAI-2 couvre le district de Zanzan situé au nord-est de la Côte d'Ivoire qui comprend la région de Bounkani et la région de Gontougo. Le district du Zanzan fait frontière avec la République du Burkina Faso au nord et la République du Ghana à l'est. Les régions de Bounkani et Gontougo sont dans des zones essentiellement constituées de savane.

26. La région du Bounkani est la plus vaste région du pays qui s'étend sur une superficie de 22 091 km² soit 6,9 % de la superficie nationale. Selon le zonage agro-climatique de la Côte d'Ivoire (figure 1), le Bounkani se trouve dans la zone 2 qui a un climat équatorial de transition atténué, avec deux saisons de pluies (mi-juillet et octobre-novembre) et deux saisons sèches (décembre avril et août-septembre). La pluviométrie annuelle est comprise entre 1000 et 1500 mm, avec un déficit hydrique variant de 300 mm à 500 mm/an. Cette zone est propice à l'élevage transhumant, l'agriculture dominée par la culture du coton, de l'anacarde et de la canne à sucre et les cultures vivrières sont essentiellement le riz, le maïs, le mil, le fonio et l'igname.

27. Quant à la région du Gontougo, elle a une superficie de 16770 Km² et est située sud de la région du Bounkani. Elle est principalement limitée dans la zone 3 agro-climatique qui a un climat équatorial de transition atténué et marqué par une pluviométrie annuelle variant de 1200 à 1600 mm. La zone 3 a deux saisons des pluies (avril-juillet et octobre-novembre) et deux saisons sèches (décembre-mars et août-septembre), avec un déficit hydrique compris entre 100 et 300 mm. L'harmattan est très rude durant les mois de décembre et de janvier. L'agriculture est dominée par la culture du café, du cacao et de l'hévéa, tandis que les cultures vivrières sont principalement la banane plantain, le manioc, le riz, le maïs et l'igname.

Figure 1 : Zones agro-climatiques en Côte d'Ivoire (MINAGRI, 2003 ; MINESUDD, 2013)

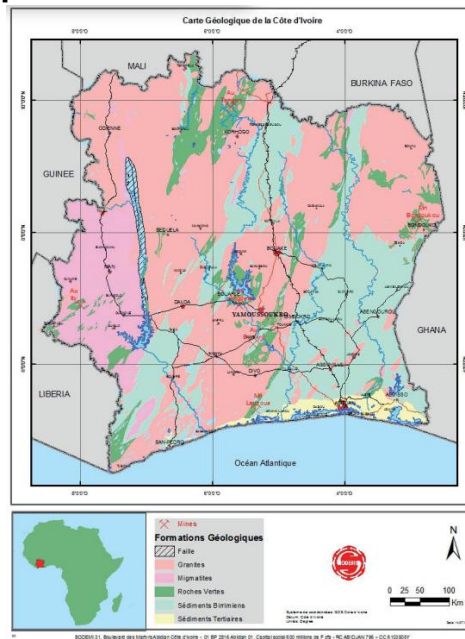


28. **Agriculture.** L'agriculture est le secteur économique le plus important de la Côte d'Ivoire, contribuant pour plus de 21% au PIB du pays, employant plus de la moitié de la population active et fournissant plus de 75% des recettes d'exportation.
29. Les principaux systèmes de culture dans le district de Zanzan comprennent les systèmes basés sur les cultures vivrières et sur les cultures pérennes. Les systèmes basés sur les cultures vivrières du Zanzan comprennent l'igname, le riz, la banane plantain et le manioc, les légumes, les agrumes ainsi que divers produits fruitiers et maraîchers. L'igname est y est principalement produite et contribue à hauteur de 4,7 % au PIB dans le nord de la Côte d'Ivoire. L'igname fournit également environ 510 Kcal/jour/habitant, ce qui en fait la deuxième source d'énergie après le riz. La région de Gontougo produit plus de la moitié (60 %) de l'igname de la Côte d'Ivoire. Le riz est également produit dans le Zanzan selon trois systèmes de production (pluvial, de plaine et irrigué) et contribue à hauteur de 1,72 % au PIB agricole du pays. La banane plantain est aussi produite principalement pour le marché intérieur et est normalement cultivée en association avec le café et le cacao. Le manioc est cultivé sur les 4/5 du territoire national, mais c'est la région forestière qui fournit la majeure partie de la production.
30. Les systèmes basés sur les cultures pérennes dans le district du Zanzan comprennent essentiellement l'anacarde, le karité dans la région du Bounkani (Bouna, Doropo, Nassian et Téhini) et le coton. Le cajou contribue à hauteur de 1,3 % au PIB du pays. La production de cajou en Côte d'Ivoire a augmenté de 40 % entre 2009 et 2013, plaçant le pays au deuxième rang des producteurs mondiaux. Quant au karité, la région du Bounkani en regorge principalement, dont le beurre est sollicité par les industries de cosmétique et de l'agroalimentaire. A ces cultures, s'ajoutent le cacao et le café produits en faible quantité dans la partie sud du Zanzan à cause du vieillissement du verger et du fait que le cacao est principalement produit dans les zones forestières.
31. L'agriculture itinérante sur brûlis est une pratique courante dans le pays (et est l'un des facteurs qui ont contribué le plus à l'augmentation du taux de la déforestation). En raison de la croissance démographique, les périodes de jachère ont considérablement diminué, et en conséquence, les sols sont plus dégradés. Une grande partie de la croissance agricole a résulté de l'extensification et de l'exploitation non durable des ressources naturelles, en grande partie au détriment des forêts. Les agriculteurs cultivant des cultures principalement alimentaires sont plus vulnérables que ceux qui produisent à la fois les cultures vivrières et pérennes.

32. **Elevage.** Le Bounkani étant une zone agro-pastorale, l'élevage reste une activité économique secondaire qui occupe à plein temps environ 5 000 personnes et contribue directement environ 4,5 % au PIB agricole et 2 % au PIB total. Le taux de couverture de la consommation nationale en 2001 était de 59 % pour la viande et les abats, de 100 % pour les œufs et de 18 % pour le lait et les produits laitiers. L'élevage traditionnel est pratiqué sous deux formes extensives : l'élevage sédentaire avec des troupeaux de petite taille dans la zone de savane et l'élevage transhumant. Le système traditionnel amélioré résulte d'une intensification progressive du système traditionnel. Il est présent dans tout le pays, mais avec une plus forte concentration dans les régions du Centre et du Centre-Nord.
33. **Biodiversité.** Le relief du district de Zanzan est généralement plat, mais il existe une chaîne de montagnes appelée le mont Zanzan notamment dans les zones de Kouassi-N'dawa ainsi que dans les sous-préfectures d'Appimandoum et de Pinda-Boroko. La végétation est essentiellement constituée de savane arborée et arbustive avec des forêts galeries. Il y a des îlots forestiers sur les plateaux et des forêts galeries liées au réseau hydrographique dans la partie ouest. Dans l'Est, il y a également des forêts galeries qui suivent les cours d'eau, mais surtout de vastes étendues de savanes arborées.
34. Selon le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (UN REDD, 2017), la Côte d'Ivoire a le taux de déforestation le plus élevé au monde. Cette situation s'explique notamment par la conversion des terres forestières en zones agricoles (entre autres pour la culture du cacao etc) et l'exploitation du bois qui est fortement exercée dans le pays comme principalement sources d'énergie pour le chauffage. Ces facteurs, conjugués au manque de coordination entre les politiques sectorielles, ont réduit la couverture forestière de 12 millions d'hectares en 1960 à moins de 3 millions en 2017 selon le rapport pour les Etats Généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eaux du BNEDT (2017).
35. En termes de patrimoine culturel, existe le Parc national de la Comoé, inscrit sur la liste des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui s'étend sur 1 149 150 ha, la mosquée de Samory Toure, la ville historique de Bondoukou, les potières de Motiamo, les singes sacres de Soko et les silures de Sapia. Il existe également de nombreuses fêtes et danses traditionnelles telles que la fête des ignames, du feu, du mil et du maïs et les danses d'Adowa, Kaniassé, le Sacrabouri d'Abema etc. Les activités du 2PAI-2 n'interviendront pas sur le Parc national de la Comoé et veilleront à ne pas avoir d'impacts sur le reste du patrimoine culturel du district. Afin de préserver le patrimoine culturel du district du Zanzan, le 2PAI-NE s'engage à renforcer la capacité des groupes cibles et parties prenantes concernées en matière de protection du patrimoine culturel. Le projet assurera que les infrastructures ne soient pas construites dans les forêts naturelles et autres habitats sensibles tels que le Parc naturel de Comoé. En plus, du système de surveillance à niveau du projet qui sera mis en place pour suivre l'avancement de ces activités.
36. **Géologie :** Selon la carte de la géologique de la Côte d'Ivoire publiée par la Société d'Etat pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI, figure 2), le district du Zanzan est riche en ressources minières, telles que le manganèse, l'or et la bauxite. Il y a la présence de quelques multinationales qui se sont installées pour l'exploitation des minerais tel qu'à Bondoukou. Par conséquent, le 2PAI-NE pourrait être situé dans une zone qui est, ou a été, polluée par une mine mais ne

financera pas en connaissance de cause, directement ou indirectement, toutes activités d'exploitation minière, de traitement et d'extraction des minerais.

Figure 2 : Carte géologique de la Côte d'Ivoire



Source : www.sodemi.ci

37. **Ressources en eau.** Le réseau hydrographique du district est constitué de quelques cours d'eau mais le plus important de ces cours d'eau est le fleuve Comoé, s'écoulant du Burkina Faso vers l'océan Atlantique (Figure 3). L'augmentation des températures, la baisse de la pluviométrie et le prolongement des périodes de sécheresse (voir section sur l'analyse climatique) risquent de réduire le débit du fleuve Comoé ainsi que des cours d'eau ; ce qui entraînera des pénuries d'eau et une diminution de la recharge des nappes phréatiques. Ces impacts sont des conditions favorables à la prolifération des bactéries et la réduction de la qualité de l'eau. En effet, l'analyse de la Troisième Communication Nationale (2017) du fleuve de la Comoé montre un déficit pluviométrique de 20,56 % et une vulnérabilité modérée selon l'indice du PNUE. La projection des conditions climatiques du modèle RegCM3 sous le scénario d'émission A1B prévoient une augmentation annuelle de la température d'environ 0,7°C à l'horizon 2031-2040 et 3,6°C à l'horizon 2091-2100. Les projections des hauteurs de pluies montrent que les pluviométries annuelles vont diminuer de 3% à l'horizon 2031-2040 et de 7% à l'horizon 2091-2100.
38. De plus, l'utilisation excessive de produits agrochimiques (pesticides, herbicides etc.), les activités d'aquaculture et les eaux usées rejetées par les installations de transformation agroalimentaire peuvent également provoquer la pollution des ressources en eau du district de Zanzan, affectant les utilisateurs et les écosystèmes en aval. Le 2PAI-NE veillera à l'application de gestion intégrée de ressources en eau surtout dans le parc agro-industriel prévu et promouvra les activités de compostage des déchets organiques et des eaux usées traitées riches en nutriments provenant des installations de traitement qui peuvent être utilisées dans les cultures ciblées.
39. L'irrigation dans l'agriculture en Côte d'Ivoire est très faible, mais l'intérêt des agriculteurs à leur utilisation est très élevé. Sur le potentiel d'irrigation totale du

pays 475 000 ha, seulement 73 000 ha (15%) ont des systèmes d'irrigation installés, et seulement 45% de ces terres est en réalité irriguée. Pourtant, une enquête 2017 de Riquet et al (2017) a montré que les petits exploitants dans le pays sont prêts à faire des investissements pour l'avenir, avec une forte volonté d'économiser de l'argent pour acheter des pesticides (92%), les semences (91%) et les engrais (90%), et aussi d'utiliser l'irrigation (68 %) dans la saison suivante. Le 2PAI-NE investira dans des systèmes d'irrigation adéquat et promouvra des approches permettant d'économiser l'eau et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les chaînes de valeurs sélectionnées.

40. **Infrastructures.** Il n'existe pas de zones industrielles formelles dans le district de Zanzan. La région a un lourd retard en infrastructures de base. En effet, les ratios au km² et par nombre d'habitants, d'écoles, de centres de santé, d'hydraulique rurale, sont parmi les plus bas de la Côte d'Ivoire. Ce déficit affecte la qualité de vie des populations.
41. Les infrastructures pour promouvoir et soutenir le développement de l'élevage dans le district de Zanzan, avait été réalisé par le gouvernement de Côte d'Ivoire à travers l'ex SODEPRA dont des barrages pastoraux, des marchés à bétail (Doropo, Tougbo et Bouna) dotés de commodités techniques d'investigation et de lutte contre les épizooties. Ces investissements sont malheureusement devenus obsolètes. La mise en place d'un système agro-sylvo-pastoral d'encadrement, de suivi sanitaire et de collecte de données apparaît comme une nécessité pour une bonne connaissance et performance des filières du 2PAI-NE.
42. Les infrastructures d'approvisionnement en eau, et en particulier l'irrigation, sont essentielles pour accroître les rendements, d'autant plus avec les effets de la sécheresse dans le district de Zanzan. Pourtant, seulement 1% des terres sont irriguées, même si la Côte d'Ivoire a la capacité d'irriguer 475 000 hectares. Les infrastructures de la chaîne du froid sont également rares et les services existants sont d'un coût prohibitif. L'absence quasi totale d'infrastructures de la chaîne du froid accessibles aux petits exploitant entraîne des pertes post-récolte à grande échelle qui constituent un défi majeur pour le développement du secteur agricole national.
43. En termes d'infrastructures d'approvisionnement en énergie, bien que le taux national d'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire soit l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, l'accès diffère grandement entre les populations urbaines et rurales : 94,5 % pour les urbains et seulement 43,1 % pour les ruraux en 2020 selon la base de données sur l'électrification de la Banque Mondiale. Grâce au Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), environ 4 600 villageois sur 8 000 ont eu accès à l'électricité à la fin de l'année 2017. Actuellement, les seuls mini-réseaux solaires privés fonctionnant en Côte d'Ivoire sont issus de projets de développement soutenus par des organismes donateurs (par exemple, le projet AKWABA dans le district de Zanzan), qui a permis de mettre en place des mini-réseaux solaires dans sept villages isolés et qui comprenait également des générateurs diesel de secours pour répondre aux besoins de stockage pour une connectivité constante. Il existe donc des possibilités de promouvoir les sources d'énergie renouvelables pour le traitement et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux dans le cadre du 2PAI-NE concernant notamment les activités de stockage/conservation due au changement climatique, l'utilisation de systèmes d'irrigation pour faire face à la baisse des rendements agricoles et le processus de transformation pour réduire les pertes post-récolte.

B. Potentiels impacts environnementaux du 2PAI-NE

44. Les travaux de réhabilitation et/ou construction d'infrastructures rurales et agroalimentaires résilientes au climat ainsi que la mise en place d'un pôle agro-industriel multifonctionnel¹³, prévus dans le cadre du 2PAI-NE pourraient générer entre autres : (i) la perte de couverture végétale ; (ii) des pertes d'habitats pour la faune ; (iii) des risques de comblement et de pollution des eaux de surface, et (iv) des risques de perte des produits par pourrissement. De plus, l'utilisation de produits agrochimiques dans le parc industriel pourraient détruire la micro-faune du sol et nuire à la santé des animaux suite à la consommation des eaux ou de végétaux traités.
45. La biodiversité étant essentielle au maintien des services écosystémiques, tels que l'approvisionnement en eau et en nourriture du district de Zanzan, le 2PAI-NE prévoit de promouvoir la diversité des systèmes agroécologiques en renforçant les capacités de résilience des familles rurales et de leurs systèmes agroalimentaires. La mise en place d'un système agro-sylvo-pastoral permettra de valoriser des zones qui, autrement, seraient abandonnées par l'agriculture (couverts forestiers, zones de montagne, zones arides etc.) à travers l'adoption de pratiques de gestion intégrée des sols et des pratiques qui recyclent la biomasse et les nutriments pour conserver et, si nécessaire, restaurer les sols et leur biodiversité. Le 2PAI-NE prévoit de promouvoir également une approche de gestion intégrée des ressources en eau dans le parc agroindustriel ayant pour but le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes afin d'optimiser le bien-être économique et social de manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes. L'agro-sylvo-pastoralisme constitue un levier pour la transition agroécologique et le dynamisme de territoires ruraux.
46. L'utilisation efficace des ressources étant nécessaire aussi pour éviter, minimiser et gérer les risques et les impacts associés aux substances et matériaux dangereux, y compris les pesticides, ainsi que les émissions de polluants, le projet prévoit des activités de renforcement des capacités appropriées pour le choix, la distribution, le stockage, l'application et l'élimination des pesticides et des engrais. Des approches de gestion intégrée des ravageurs et de gestion intégrée des vecteurs seront également utilisées. Le projet utilisera également des sources d'énergie renouvelables ou à faible émission de carbone sur les chaînes de valeur sélectionnées ainsi que la promotion de pratiques de gestion durables dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage. Par exemple, le 2PAI-NE devraient aider les communautés et les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion durable des forêts et d'agroforesterie.
47. Les investissements dans les entreprises du secteur privé est un instrument clé pour des marchés financiers durables et pour fournir des produits et services financiers aux entreprises agroalimentaires ainsi qu'aux secteurs des micro, petites et moyennes entreprises rurales et des grandes entreprises. Par conséquent, le 2PAI-2 va promouvoir des pratiques environnementales, sociales et climatiques rationnelles et une gestion efficiente des ressources humaines au sein des entreprises du secteur privé et des bénéficiaires directs et s'assurera que les entreprises et les bénéficiaires évalueront et gèreront les risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets (dans les chaînes de valeur sélectionnées). Le 2PAI-NE va également améliorer l'environnement propice pour les investissements privés et publics-privés durables et l'accès à des produits et

¹³ Notez que ces activités ne seront pas financées par le FIDA. Voir section sur les recommandations de mise en œuvre du 2PAI-E

services financiers adaptés et sensibles au changement climatique. Un parc agro-industriel résilient au climat sera aussi construit.

C. Potentiels impacts sociaux du 2PAI-NE

48. L'utilisation de produits agrochimiques dans le parc industriel pourrait entraîner plusieurs impacts négatifs aussi bien pour l'environnement, les hommes que pour les animaux. Il s'agit notamment de : (i) l'intoxication des personnes mettant en œuvre les traitements ; (ii) l'intoxication des personnes suite aux mauvaises manipulations lors du transport, du stockage, ou de la réutilisation des emballages ; (iii) l'intoxication des personnes par consommation des eaux polluées ; (iv) l'intoxication des personnes liée à la rémanence des produits sur les végétaux traités ; (v) l'intoxication des animaux suite à la consommation des eaux, des produits de stockage, ou de végétaux traités. Par conséquent, le 2PAI-NE prendra en compte la santé et la sécurité de la population cible, en particulier dans les zones où l'on manque de connaissances sur la manière dont les producteurs sont affectés par leur exposition à la variété de risques et d'impacts sanitaires auxquels ils sont confrontés. Le projet protégera et promouvra la sécurité et la santé des travailleurs à travers la prévention et la protection des travailleurs contre l'exposition aux dangers chimiques, physiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) telles que la sensibilisation à l'impact des pesticides et de la fumée sur la santé des jeunes/enfants.
49. Un des risques potentiels au niveau du projet pourrait être le travail des enfants. De ce fait, le projet veillera au respect et à l'application des principes et droits fondamentaux du travail y compris les clauses dans les contrats avec les fournisseurs et les partenaires, le traitement équitable et la fourniture de conditions de travail sûres et saines. Conformément à la législation nationale en matière d'emploi et de travail et les engagements internationaux, le 2PAI-NE prévoit de promouvoir l'égalité des chances des travailleurs, d'appuyer la liberté d'association et le droit de négociation collective, de sensibiliser par le biais des radios, des agents de vulgarisation, des dirigeants locaux contre le travail des enfants et le travail forcé. Le 2PAI-NE prévoit aussi de renforcer la résilience des jeunes comme moyen de protéger les enfants contre les conditions de travail pénibles.
50. L'inégalité entravant considérablement le secteur agro-sylvo-pastoral, les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, seront susceptibles d'être exclues. L'accaparement des bénéfices des interventions du projet par les élites locales est un alors un risque. La stratégie de ciblage du 2PAI-NE inclura, notamment les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants, pour garantir une croissance économique inclusive et durable et d'un travail décent dans le district du Zanzan. Les activités du projet permettront de créer de l'emploi pour les populations rurales, en particulier pour les jeunes et les femmes. La zone du projet est également soumise à des risques sociaux et environnementaux induits par l'exploitation illégale de l'or, qui affecte la disponibilité de la main-d'œuvre et exerce une pression sur les ressources naturelles du parc de la Comoé. Le projet opérera en conformité avec le droit du travail en Côte d'Ivoire et cela, dans une approche participative et inclusive au profit des bénéficiaires.
51. Il faudra aussi tenir compte des conflits communautaires liés à la transhumance entre agriculteurs et éleveurs notamment dans la région du Bounkani qui pourraient être exacerbés par l'intensification de l'activité en absence d'une clarification foncière sur l'utilisation des espaces agro-pastoraux et ceux des infrastructures

communautaires (forages etc.). En plus, des déplacements économiques de même que l'afflux de travailleurs pourraient être occasionnés par le projet 2PAI NE. Des purges des droits coutumiers détenues sur les terres mise en valeur devront se faire dans la cadre de la réalisation des aménagements hydroagricoles et la mise en place des centres d'agrégation et le centre semenciers de Bouna. Pour ce faire, le projet s'assurera que la mise à disposition des terres se fasse à travers un consentement préalable donné en connaissance de cause des communautés concernées. Un cadre de réinstallation incluant le dispositif d'indemnisation sera mis en place.

52. Sur le plan sécuritaire, les pays frontaliers au nord de la Côte d'Ivoire continuent d'être confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes et/ou à des instabilités politiques associés à des conflits communautaires. Les menaces sécuritaires du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. Depuis fin 2022, la Côte d'Ivoire fait face à un défi humanitaire dans sa partie nord-est, frontalière avec le Burkina Faso, en raison de l'afflux de demandeurs d'asile.

53. En guise de réponse, le gouvernement ivoirien, a financé sur fonds propres, la construction de deux sites de transit situés dans les régions du Tchologo (Ouangolodougou) et du Gontougou (Bouna) qui ont été aménagés pour recevoir les demandeurs d'asile estimés en octobre 2023 à plus de 41 548 dont 22 852 femmes et 18 696 hommes ainsi que 10 945 enfants en âge de scolarisation. En outre, il a mis en place un mécanisme de coordination pour plus de cohérence et d'efficacité dans la réponse des acteurs. Pour rappel, après le premier acte terroriste subi à Grand Bassam en 2016, la Côte d'Ivoire a enregistré plusieurs autres attaques en 2020 et en 2021 dans la région du Nord-Est (BCP, 2023).

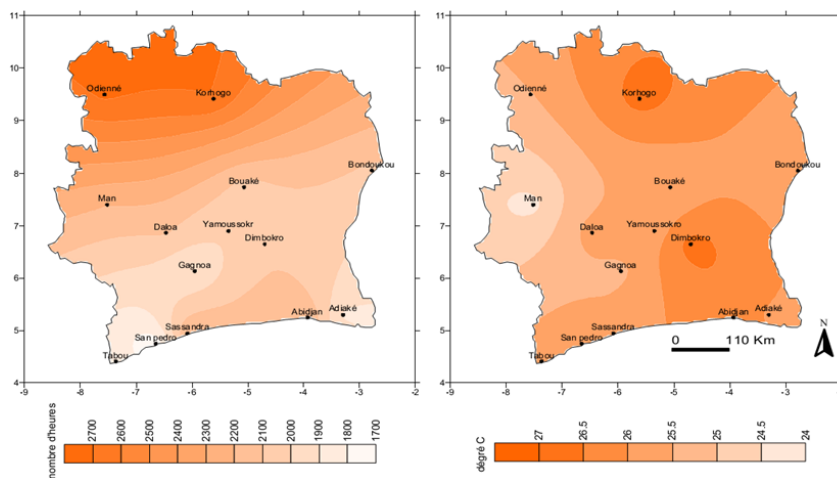
54. Le contexte sécuritaire dans cette région a conduit les autorités et ses partenaires au développement à y déployer des stratégies combinant des réponses aux niveaux sécuritaire et de développement, tout en mettant un accent particulier sur la prévention dans une logique de paix-sécurité et développement. Le quadruple nexus « Humanitaire-Développement-Paix-Sécurité » résultant de l'intégration de la notion de « sécurité » dans les activités humanitaires, de développement et de paix est reflété dans le cadre programmatique pour le Nord-Est conçu pour répondre à la fois aux besoins immédiats en garantissant l'accès équitable aux services de base et de long terme des communautés ciblées, en renforçant les capacités institutionnelles et communautaires, tout en essayant de renforcer les opportunités de consolidation de la paix. Le Projet 2PAI travaillera de sorte à inscrire ses interventions ciblant le développement socioéconomique du District du Zanzan dans le quadruple nexus « Humanitaire-Développement-Paix-Sécurité ».

D. Tendances et impacts du changement climatique

a. Tendances climatiques observés

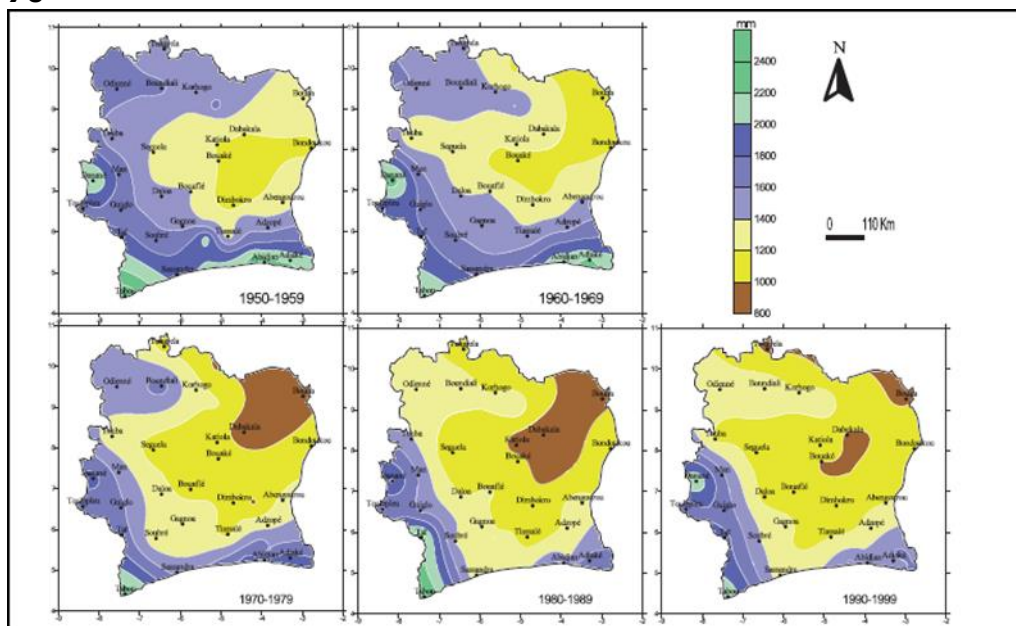
55. Les tendances climatiques montrent une augmentation des températures moyennes annuelles de 0,5 à 1,0°C depuis 1961, soit 0,15°C en moyenne par décennie (figure 4). Les températures enregistrées suivent une progression Sud-Nord avec les températures annuelles les plus basses dans la zone montagneuse à l'Ouest et les plus fortes dans l'extrême Nord dont le district du Zanzan. Les cumuls annuels moyens du nombre d'heures d'insolation sur la Figure 4 montre une répartition suivant un gradient climatique Sud-Nord proche de celui des températures. L'augmentation de la température de l'air a des conséquences notables avec l'accroissement de l'évapotranspiration du sol et des plantes, en diminuant la quantité d'eau disponible pour la croissance des plantes.

Figure 4 : Nombre d'heure d'insolation (gauche) et température annuelle (droite) entre 1960 et 1997



56. Les tendances de précipitations montrent que la pluviométrie moyenne annuelle a baissé suivant un gradient Est-Ouest et Nord-Sud depuis 1950 (figure 5). La variation relative calculée entre 1950-1960 et 1970-1990 montre une diminution des précipitations d'environ 25% sur l'ensemble du pays, voire 28% dans la partie septentrionale. Le district du Zanzan qui enregistrait 1400 et 1000 mm de pluie par an, enregistre des pluies annuelles inférieures à 1000 mm. Durant la décennie 1990-1999, le schéma pluviométrique n'a pas changé avec toutefois un rétrécissement de la zone de pluviométrie inférieure à 1000 mm qui se limite désormais aux confins Nord (Tengrela) et Nord-Est (Bouna) et quelques stations du Centre (Bouaké et Dabakala).

Figure 5 : Hauteurs pluviométriques moyenne annuelle avant et après la décennie 70

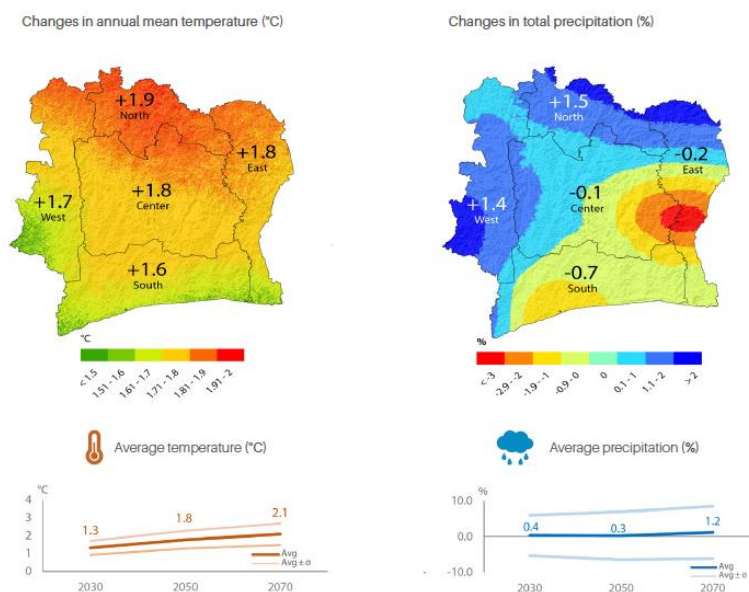


b. Projections climatiques

57. Le changement climatique apportera des variations spatiales à ces variations pluviométriques. Comme le montre la figure 6a, le nord est susceptible de subir une augmentation des précipitations d'environ 1,5% et l'est susceptible d'enregistrer une diminution d'environ 0,2% respectivement. Les projections montrent une augmentation des températures d'environ 1,3°C en 2030, 1,8°C en 2050, et 2,1°C en 2070. La région du Bounkani est susceptible d'enregistrer relativement plus de changement de températures que la région de Gontougo. Quant aux projections des températures, la figure 4 montre une augmentation des températures d'environ 1,3°C en 2030, 1,8°C en 2050, et 2,1°C en 2070. La région du Bounkani est susceptible d'enregistrer relativement plus de chaleur de températures que la région de Gontougo.

58. Les changements de température et de précipitations signifient que de nombreuses cultures seront plus vouées à l'échec ou modifieront l'adaptabilité d'une culture (variété) à une zone spécifique. Ceci réduira l'adaptabilité de plusieurs cultures dans plusieurs zones et risque d'augmenter l'insécurité alimentaire dans le Zanzan (voir la section sur la *Vulnérabilité et impacts des changements climatiques dans les secteurs clés*).

Figure 6a : Changements prévus des températures (à gauche) et précipitations (à droite) en Côte d'Ivoire par région d'ici à 2050



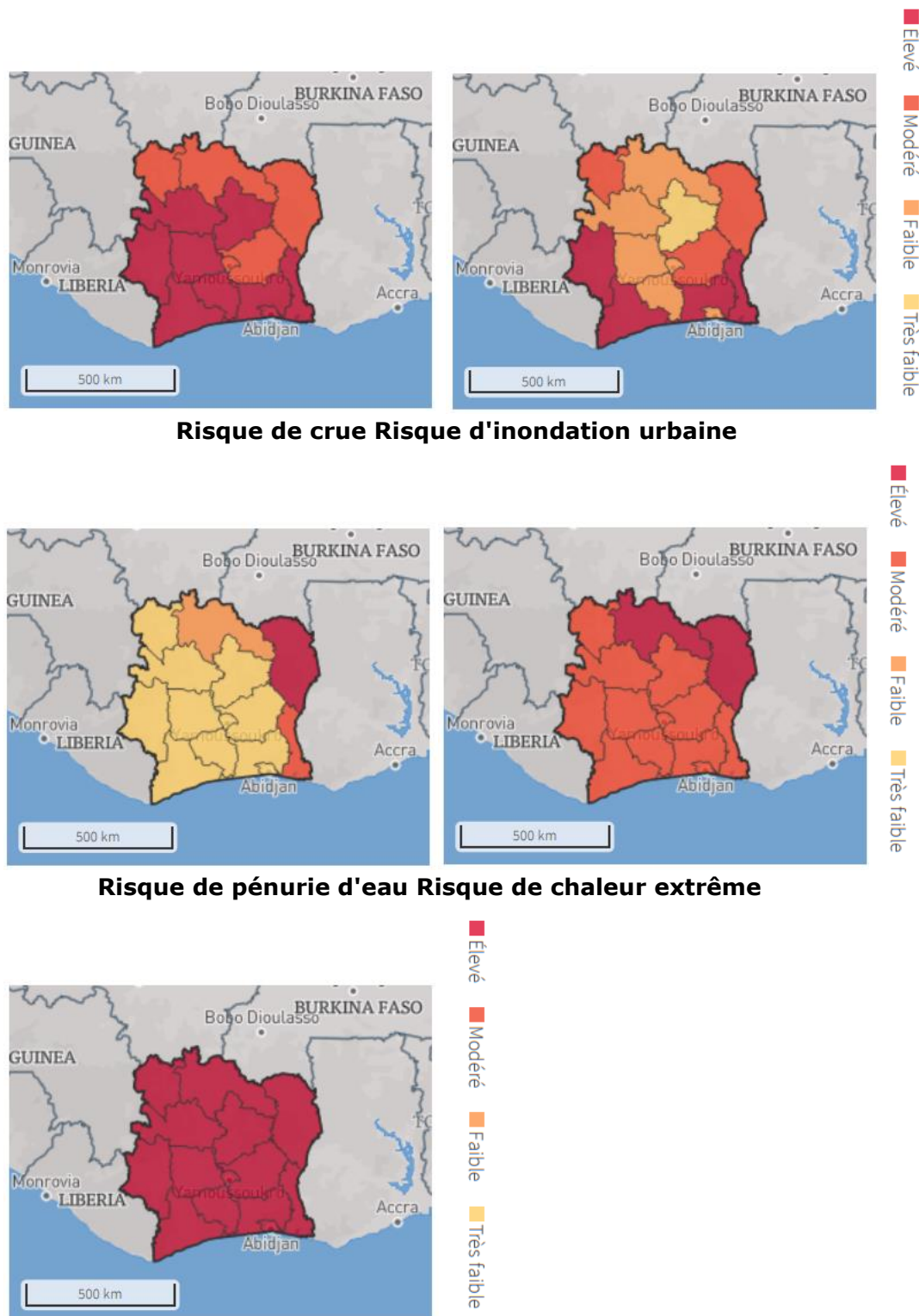
Source : FAO ; ICRISAT ; CIAT, 2018

c. Principales catastrophes naturelles

59. Le changement des tendances et projections climatiques signifie également que les pluies commencent et se terminent plus tôt, et les saisons de production se terminent plus tôt que les normes habituelles. Des pluies intenses provoquent des inondations (figure 6b) ; ce qui peut conduire à la destruction des cultures et des infrastructures, à l'érosion des sols et à la perte en vies humaines. D'après les informations de modélisation ThinkHazard !, le risque d'inondations (rivières et urbaines) est modéré dans la zone que du district de Zanzan. Cela signifie qu'il existe une probabilité supérieure à 20% qu'une inondation susceptible de causer des dommages et de faire des victimes survienne au cours des dix prochaines années. Les décisions relatives à la planification du 2PAI-NE, à sa conception et aux techniques de construction doivent tenir compte du risque d'inondations de la zone.

60. Les résultats de la modélisation dans le district de Zanzan indiquent également un risque élevé de pénurie d'eau (dans la région de Bounkani), de chaleur extrême (dans la région de Bounkani), et de feu de forêt. Il est nécessaire de prendre en compte l'impact de la sécheresse et les conséquences de feux de forêt à toutes les étapes du projet, en particulier pour le personnel et les différentes parties prenantes, ainsi qu'au cours de la conception des bâtiments et des infrastructures du 2PAI-NE.

Figure 6b : Risque de catastrophes naturelles dans le district de Zanzan



Risque de feu de forêt

Source : GFDRR

d. Vulnérabilité et impacts des changements climatiques dans les secteurs clés

61. Le pays est classé 141^{ème} pays le plus vulnérable sur 180 pays et le 152^{ème} pays le plus préparé à faire face aux chocs selon l'indice ND-GAIN. Le score élevé de vulnérabilité et le faible score de préparation de la Côte d'Ivoire placent le pays dans le quadrant supérieur gauche de la matrice ND-GAIN. Le pays a un grand besoin d'investissements notamment au niveau scolaire, celui de l'agriculture et de la santé ainsi que dans les innovations pour améliorer son état de préparation à sa vulnérabilité au choc. Les femmes et les jeunes, sont les plus vulnérables à ces vulnérabilités.
62. Pour comprendre l'impact du changement climatique sur la production agricole et le commerce, les analyses réalisées avec le Modèle International pour l'Analyse des Politiques des Produits Agricoles et du Commerce (IMPACT)¹⁴ montre qu'en Côte d'Ivoire, le changement du contexte économique induit par le changement climatique pourrait aggraver les dommages biophysiques pour les céréales, les cultures maraîchères les légumineuses et les cultures du sucre (Figure 7 et 8). Par exemple, dans un scénario d'émissions élevées, d'une forte croissance démographique et d'une faible croissance modérée du PIB (RCP 8.5, SSP3), les rendements des cultures maraîchères pluviales et irriguées constituent une source essentielle de nutriments. Ils présentent une vulnérabilité aggravée aux changements climatiques lorsque les incitations du marché international sont prises en compte, en baisse de 3,8 pp et 5,7 pp sous leurs niveaux de référence No-CC, respectivement. La dépendance des importations pour répondre à la consommation locale en cultures maraîchères va augmenter à un rythme alarmant jusqu'en 2050.

¹⁴ IMPACT est un modèle du secteur agricole mondial qui tient compte des changements climatiques ainsi que l'agence économique. Voir Robinson et al. (2015) pour la documentation du modèle.

Figure 7: La différence en pourcentage de points entre la variation en pourcentage du rendement (pluvial et irrigué) sur 2020 avec et sans changements climatiques, les émissions élevées (RCP 8.5), scénario de forte croissance démographique, de croissance faible à modéré du PIB (SSP3), les principaux groupes de produits.

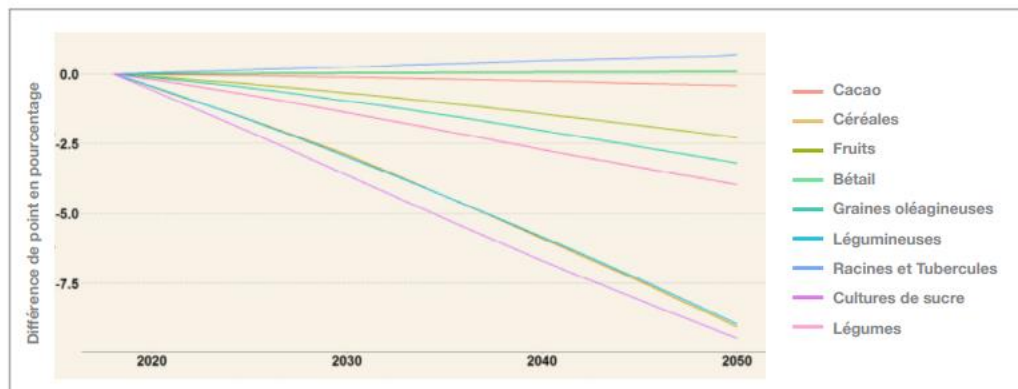
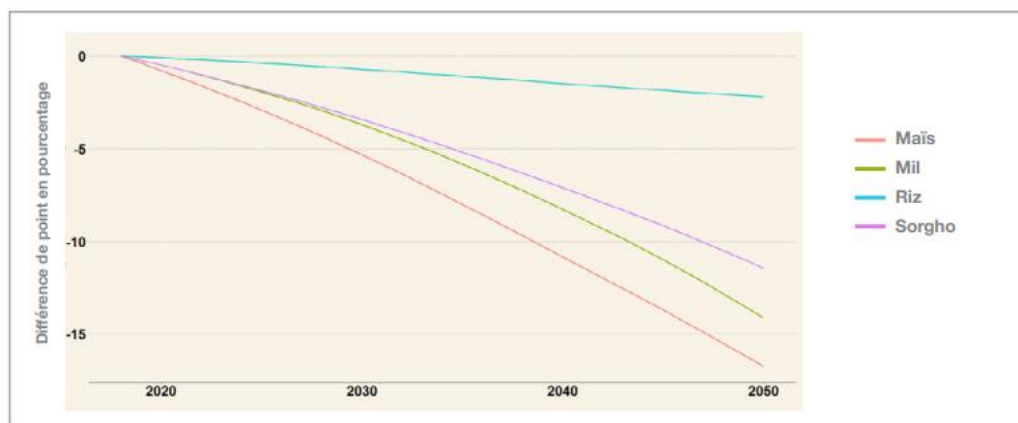


Figure 8: La différence en pourcentage de point entre le pourcentage de variation du rendement (pluvial et irrigué) sur 2020 avec et sans changements climatiques, des émissions élevées (RCP 8.5), scénario de forte croissance démographique, la croissance faible à modérée du PIB (SSP3), les cultures de céréales.



63. Selon la Troisième Communication Nationale (TCN) de la Côte d'Ivoire, les impacts potentiels du changement climatique sur certains secteurs vulnérables sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Impacts potentiels des changements climatiques sur les secteurs clés du 2PAI-NE

Secteurs	Impacts potentiels
Agriculture/ Elevage/ Aquaculture	Baisse dans la production et hausse des prix Raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative (décalage des débuts de saison culturale) Faible croissance de la biomasse Réduction des potentialités productives des écosystèmes (diminution des terres arables due à leur dégradation, exposition accrue des plantes aux stress hydriques et amenuisement du volume des eaux de surface dans la plupart des régions) notamment la région du Nord à cause de la faiblesse des hauteurs pluviométriques annuelles et du tarissement des cours d'eau en saison sèche
Utilisation des terres	Baisse des taux de matières organiques, de l'activité biologique, de la biodiversité Déstructuration de la partie supérieure des sols, accompagnée d'une baisse de porosité (tassement) Appauvrissement en nutriments et en particules fines argileuses Pollutions minérales, organiques, radioactives

	Erosion, la sédimentation, les glissements de terrain Inondations des basses terres côtières.
Forêts	Baisse des pluies et raccourcissement des saisons pluvieuses Élévation de température et vents de chaleur Dessèchement des cours d'eau et réduction des volumes des eaux souterraines Rigueur des saisons sèches Déficit hydrique élevé Dégradation et perte de la fertilité des sols, perte du couvert végétal
Ressources en eau	Mauvaise répartition spatio-temporelle de ces ressources Grande évaporation des eaux de surface liée aux fortes températures/ vents Niveau limité de mobilisation de ces ressources Dégradation continue de la qualité de ces ressources en relation avec les eaux usées, rejetées sans traitements préalables Baisse du niveau des nappes phréatiques ainsi qu'une augmentation du coefficient de ruissellement pour les petits bassins Diminution quantitative et qualitative des ressources en eau Etiages de plus en plus sévères au niveau des cours d'eau (assèchement précoce des points d'eau tels que les marres, les puits, etc.) Démarrage et fin difficile de la saison des pluies, poches de sécheresses (déficit d'eau) pendant la saison des pluies, diminution de la longueur de la saison (du nombre de jours pluvieux) de la production agricole, exode rural Diminution du nombre de jours de pluie et l'accroissement de l'intensité des pluies se traduisant par des inondations dans la plupart des cas Gaspillage et une gestion non rationnelle des réseaux
Energie	Sécheresses et déficit hydrique entraînant des délestages
Infrastructures agricoles	Inondations de périmètres agricoles Destructions avec pertes de cheptel (ou volaille) Destructions de productions agricoles stockées

Source : Troisième Communication Nationale (TCN), 2017

e. Les Contributions Déterminées au niveau national et le Plan National d'Adaptation de la Côte d'Ivoire

64. Selon l'Indice mondial des risques climatiques (IRC), 2019, la Côte d'Ivoire se classe au 129e rang sur 180 pays sur cette échelle, avec des décès et des pertes économiques attendus en raison des impacts du changement climatique. Le pays a une note élevée au titre de la vulnérabilité (49e pays le plus vulnérable) et une note faible au titre de l'état de préparation (41e pays le moins préparé) dans le classement de l'initiative mondiale d'adaptation Notre-Dame^{36,37} et le changement climatique pourrait faire sombrer entre 2 et 3,5 millions de personnes dans la pauvreté à l'horizon 2050, les pertes étant essentiellement supportées par le secteur agricole, le capital humain et les infrastructures. L'impact du changement climatique devrait être profond sur l'économie et la société ivoiriennes. L'agriculture, qui constitue le pilier de l'économie et la source de subsistance de la plupart des ménages démunis, est vulnérable au changement climatique en raison de la prédominance des systèmes de subsistance et d'agriculture pluviale.
65. Le capital naturel, essentiel à la résilience, est également dégradé. Les sécheresses, qui sont peut-être les effets les plus visibles du changement climatique, devraient avoir un impact croissant sur la région semi-aride de la savane au Nord du pays, exacerbant l'insécurité alimentaire, les impacts sur les moyens de subsistance et entraînant des pertes de croissance du PIB. Plus de 10 pour cent des terres en Côte d'Ivoire ont été dégradées entre 2000 et 2010, situation qui s'est accélérée par la suite.⁴⁰ Cette situation a également eu un impact sur la biodiversité. Le changement climatique pourrait réduire de moitié les zones propices à l'agriculture

dans le Sud du pays à l'horizon 2050. Dans les zones rurales, la dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance coïncide avec une infrastructure d'irrigation limitée (seulement environ 0,2 pour cent des terres cultivées du pays sont irriguées), ce qui rend les petits exploitants agricoles particulièrement vulnérables à la variabilité du climat. Les personnes démunies et les personnes les plus vulnérables – les femmes, les jeunes et les migrants – risquent de payer un tribut disproportionné, dans la mesure où elles sont moins à même de faire face à la situation, étant donné leur accès plus limité aux ressources (notamment à la terre), à l'information (notamment sur l'irrigation) et au financement (Banque Mondiale, 2023).

66. Les CDN révisées présentent un objectif inconditionnel d'atténuation de 30,41% correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalent CO₂ à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence ; tandis que l'objectif conditionnel est porté à 98,95% (mesures inconditionnelles et conditionnelles) à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence. Ce nouvel objectif marque une augmentation exceptionnelle de l'ambition d'atténuation par rapport à la première version des CDN tout en dégageant les perspectives pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2030. Bien que la transition vers une économie sobre en carbone soit un projet transversal reposant sur un large éventail de mesures d'atténuation dans tous les secteurs, notamment les secteurs de la foresterie et l'agriculture demeurent le fer de lance de la décarbonation de l'économie ivoirienne. Investir dans des technologies et techniques à faibles émissions de GES qui augmentent la productivité des chaînes de valeur sélectionnées du district de Zanzan ainsi que l'intégration des pratiques telles que l'agroforesterie ou le gaspillage alimentaires, présentent des possibilités d'atténuation pour le 2PAI-NE. Ces activités s'ajouteront aux activités du secteur non agricole qui réduiront d'avantage les sources d'émission de GES. Cependant, pour attribuer un financement d'atténuation au 2PAI-NE, une évaluation ex ante des GES sera réalisée lors du design du projet afin de prouver que le projet dans son ensemble a le potentiel d'être un réservoir de GES, par rapport au scénario sans le projet.
67. L'objectif à l'horizon 2030 du volet adaptation (des CDN, 2022) est de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience des cinq (5) secteurs identifiés comme prioritaires à savoir : (i) Agriculture, élevage, aquaculture ; (ii) Forêts et utilisation des terres ; (iii) Ressources en eau ; (iv) Santé ; (v) Zones côtières. Le genre, la biodiversité et la territorialisation sont considérés comme des priorités transversales à tous les secteurs. Le 2PAI-NE convient entre autre de : (i) promouvoir une meilleure gestion des ressources en eaux (renforcer la planification et de la coordination de l'utilisation efficiente des bassins versants, développer des barrages agropastoraux, aménager de nouveaux sites hydroagricoles et de retenues d'eau, améliorer l'efficacité de l'irrigation et valoriser des eaux pluviales et de crues) ; (ii) Améliorer les technologies de production et renforcer les capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral ; (iii) Améliorer les espèces sylvicoles, promouvoir le reboisement et l'agroécologie, restaurer les terres dégradées, et promouvoir les techniques d'amélioration de la fertilité et de la conservation des sols ; et (iv) Construire/réhabiliter des infrastructures résilientes au changement climatique.

E. Profil des groupes cibles

68. **Sur le plan géographique**, le 2PAI-NE interviendra dans le district du Zanzan, au nord-est du pays, comprenant les deux régions du Bounkani et du Gontougo, limitrophes respectivement du Burkina Faso et du Ghana et incluant le Parc National

de la Comoé. Le district a un climat sub-soudanais, caractérisé par une très forte exposition et sensibilité des ressources naturelles et des systèmes de production agricole au changement climatique. Ce district est caractérisé par : i) une incidence élevée de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du retard de croissance chez les enfants ; ii) les effets du changement climatique, tels que la sécheresse et la disponibilité limitée de l'eau ; iii) un fort potentiel d'implication des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale ; et iv) un potentiel de développement de la chaîne de valeur des produits agro-sylvo-pastorale, y compris l'existence de marchés pour les produits agro-sylvo-pastoraux.

69. **Groupe cible.** En accord avec le Gouvernement et la BAD, le pôle agricole concerne trois catégories de cibles C, B et A. La catégorie C (environ 17.100 ménages) concerne les micros et très petits exploitants agricoles caractérisés par des rendements marginaux, et une faible valeur ajoutée. La priorité sera accordée aux ruraux pauvres, surtout les femmes, les jeunes hommes et femmes, les veuves et veufs, et les personnes vivant avec un handicap. L'appui du projet permettra d'insérer les C dans les différentes chaînes d'approvisionnement prioritaires et secondaires susmentionnées, à travers des alliances productives tirées par des entreprises d'agrégation, c'est-à-dire les B. C'est à travers ces agrégateurs que les C accéderont aux marchés des services financiers promus par le projet. La catégorie B concerne donc les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), avec un accent sur les jeunes (femmes et hommes) exerçant déjà et avec un potentiel de croissance dans les domaines de l'agrégation des C, et/ou de la transformation, et/ou de la distribution, ou encore de la production et/ou fourniture de biens et/ou services. L'appui aux B concernera la promotion de plus de 160 MPME dans divers domaines : provenderies, poussins de 1 jour, semences et plants certifiés, biofertilisants, abattoirs, mielleries, mini rizeries, unités de transformation de karité, des noix et de la pomme d'anacarde, et de la tomate..., services de mécanisation, opérateurs du numérique, etc. La catégorie A, concerne les très grandes entreprises susceptibles de développer des relations d'affaires avec les B et les C, et de générer des emplois pour les jeunes. Les financements du FIDA ne concernent pas cette dernière catégorie. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 295 000 dont 105 000 bénéficiaires directs et 190 000 indirects.
70. Le ciblage sera participatif et adapté aux catégories. Pour les C, le ciblage sera d'abord géographique, puis direct. Les critères présentés dans le manuel des opérations (Annexe 8) permettront de cibler les ruraux pauvres dans les bassins, avec priorité aux femmes, aux jeunes (hommes et femmes), aux veuves et veufs, et aux personnes vivant avec un handicap. En utilisant ces critères retenus, l'étude des bassins (voir sous-composante C.1) générera la localisation géographique de ces groupes, laquelle sera indiquée dans les dossiers d'appel à projet à l'intention des agrégateurs. Dans ces localités chaque agrégateur candidat travaillera avec la plateforme communautaire (inclusif pour les représentants des OPA, des organisations des jeunes et des femmes, les autorités locales, et les structures déconcentrées de l'État) mises en place pour : (1) passer en revue les critères ; et (2) établir la liste des personnes à agréger. Pour les B (les MPME), l'approche sera celle de l'auto-ciblage, avec les entrepreneurs candidats répondant à des appels à projet qui accordent la priorité aux jeunes, hommes et femmes. Pour les MPME agrégatives, les appels à projet incluront des critères tels que la capacité, l'engagement et l'expérience en matière de connexion des C aux marchés, à travers des relations d'affaires équitables. Les appels à projet pour les MPME non-agrégatives néo (jeunes – hommes et femmes) et existantes, spécifieront les types d'entreprises dont les chaînes d'approvisionnement ont besoin et qui seront promues (Voir Sous-composante B.2). Comme décrit dans la Sous-composante C1

et en suivant la procédure décrite dans le manuel des opérations, l'UCP en collaboration avec les parties prenantes, approuvera la liste des MPME (B) retenues, ainsi que les alliances entre les agrégateurs (B) et les agrégés sélectionnés. Pour les néo entrepreneurs jeunes et femmes, le ciblage direct sera toutefois utilisé. Pour les C.3, l'engagement à développer des relations d'affaires équitables avec les C et les B, sera un critère déterminant.

71. Les jeunes et les femmes représenteront respectivement 50 % (âgés de 15 à 35 ans) et 40 % des bénéficiaires cibles. Le projet prévoit d'offrir des opportunités d'emplois et formation professionnelle, spécifique aux jeunes, en ciblant des jeunes : (i) déjà actifs ou désireux de s'engager dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale et dans les organisations rurales ; (ii) étant dans une entreprise informelle ou formelle dans le secteur agro-sylvo-pastorale dirigé ou désireux d'être dirigé par un jeune. Le ciblage social sera aligné avec la politique nationale d'égalité des chances, d'équité et de genre. Des stratégies spéciales seront mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des personnes extrêmement vulnérables à la pauvreté et aux chocs externes, ainsi que des groupes marginalisés.
72. **Le ciblage sectoriel** s'appuiera sur des chaînes de valeur, mettant l'accent sur les produits de base contribuant à l'augmentation des revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en maximisant les offres d'emplois des ménages ruraux, notamment les jeunes. Les cultures vivrières sont susceptibles d'être l'une des filières ainsi que les noix de cajou en raison des possibilités offertes par ces chaînes de valeur en termes d'augmentation des revenus des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes. L'élevage, la pisciculture et les produits non ligneux sont également des chaînes de valeur potentielles à soutenir dans la mise en œuvre du 2PAI-NE.

F. Analyse institutionnelle

73. Le Programme National de Développement (PND, 2016-2020) constitue le cadre unique de référence pour l'ensemble des stratégies et des interventions de développement de la Côte d'Ivoire. Il vise la création de richesse et d'emploi par la promotion du secteur privé et un développement inclusif. Dans le secteur agricole il entend accélérer la transformation structurelle de l'économie en établissant un lien fort entre l'agriculture, l'agrobusiness et l'industrie.

a. Environnement et changement climatique

74. Le leadership institutionnel en matière de changements climatiques en Côte d'Ivoire est assuré par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique. Le Ministère en charge de l'Environnement sert également de point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'autorité nationale désignée (AND) pour le Fonds vert pour le climat (FVC). Il sert de tutelle à l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) guichet unique de la Côte d'Ivoire en matière d'évaluation d'impact environnement et social (EIES). La Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) est l'un de ces services rattachés au Ministère en charge de l'Environnement et est chargée d'assurer la concertation entre les acteurs intervenant dans les domaines liés à l'environnement, au développement social et à l'économie, et de veiller à l'harmonisation des actions relatives au développement durable. Elle a également pour mission la coordination entre toutes les parties prenantes, en particulier avec les institutions publiques impliquées dans le domaine. La Côte d'Ivoire a mis en place en 2012 le Programme National Changement

Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 a été adoptée fin 2014.

75. Dans le domaine de l'agriculture, le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) est l'institution gouvernementale clé pour les partenariats dans le secteur de l'agriculture intelligente face au climat ainsi que pour les questions de politique et d'investissement à travers le Plan national d'investissement agricole II (PNIA 2018-2025)¹⁵ par exemple. En cohérence avec la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOA CI), le PNIA vise à l'amélioration de la valeur ajoutée dans le domaine agro-sylvo-pastorale et halieutique à travers des systèmes de production respectueux de l'environnement et du bien-être des populations.
76. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) est principalement responsable de la gestion de l'environnement, et dispose sous sa tutelle de services rattachés et déconcentrés, de directions centrales et d'Établissements Publics Nationaux.
77. D'autres institutions gouvernementales clés comprennent : le ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) et l'Institution pour le développement aéronautique et météorologique (SODEXAM) relevant du Ministère en charge du transport, qui joue un rôle clé dans le suivi et le partage des informations climatiques et météorologiques cruciales pour soutenir les activités d'adaptation des producteurs.
78. Les entités impliquées dans la gestion de l'environnement et dans le domaine des changements climatiques incluent également des organisations non-gouvernementales locales¹⁶ et internationales, les partenaires au développement¹⁷ ainsi que les établissements de recherches¹⁸. Le secteur privé en Côte d'Ivoire à travers les grands groupes agro-industriels (SIFCA, Cargill, SacoBarry Callebaut, etc.) initie des actions en vue de renforcer la durabilité des systèmes de production des filières agricoles (palmier à huile, cacao et hévéa) notamment par l'adoption des standards volontaires de développement durable en matière de protection des écosystèmes (RSPO, Rainforest alliance, etc.).

b. Jeunes

79. Le leadership institutionnel en faveur des jeunes en Côte d'Ivoire est assuré par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) qui dispose de trois sous-tutelles : l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCPE) et l'Office du Service Civique National (OSCN). L'AEJ a été créée en 2015 pour renforcer de la coordination et le suivi des actions d'insertion et d'emploi en faveur des jeunes. Elle est la sous-tutelle de toutes les interventions de l'Etat en direction des jeunes. Le

¹⁵ Le PNAE a servi de fondement à l'élaboration d'un cadre législatif propice au développement durable, renforcé en particulier par l'adoption du code de l'environnement en 1996, du code de l'eau en 1998, suivi d'une série de législations environnementales.

¹⁶ Il s'agit notamment de coopératives agricoles, de regroupements de femmes, d'organisations communautaires et de l'ONG SOS forêt.

¹⁷ notamment l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les Nations Unies à travers le programme ONU-REDD+, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Union Européenne à travers l'Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC) et la Banque Mondiale

¹⁸ Comme le Centre National de Recherche Agricole

BCPE a été créé en 2011 pour améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et projets d'emplois financés par les partenaires au développement en Côte d'Ivoire. Le Service Civique a été créé en 1963 mais connaissait un arrêt en début d'année 1984. En vue de résoudre durablement la problématique de l'incivisme, le gouvernement a décidé en décembre 2016 de la mise en œuvre des activités de l'Office du Service civique national.

80. En plus des structures sous-tutelles, le ministère a également des directions centrales opérationnelles. A savoir, le Conseil national de la jeunesse, la Direction de la Vie associative et du Renforcement des capacités des Jeunes, la Direction de la Protection de la Jeunesse, la Direction des Institutions socio-éducatives, la Direction de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Insertion professionnelle et de la Coopération, la Direction du Civisme et de la Citoyenneté et la Direction du Volontariat, du Bénévolat et des Programmes communautaires. Ses structures ont permis la mise en place d'un Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ Gouv) qui s'étend sur la période 2023-2025 pour adresser la problématique de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et de l'amélioration de leur employabilité. Il existe également le Programme national de stage d'apprentissage et de reconversion qui permettra de mobiliser des opportunités de formation et d'insertion pour environ 660 000 jeunes sur la période 2022-2024. Enfin, le Programme "Girl Power" a permis au gouvernement d'améliorer l'insertion professionnelle de 300 jeunes filles sorties du centre de service civique de Guinguéréni (Boundiali).

81. Les entités impliquées dans la promotion de la jeunesse incluent également les leaders religieux, coutumiers, association de jeunes, de femmes, de personnes âgées, les syndicats, les ONG nationales¹⁹, organisations professionnelles, internationales et les partenaires au développement²⁰.

c. Genre

82. Depuis le décret n° 2021-468 du 08 Septembre 2021, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Femme, de la Famille et de Protection de l'Enfant. Le Ministère dispose de plusieurs tutelles dont la Direction de la promotion du Genre et de l'Équité, Direction de la Promotion de la Famille, Direction de la Protection de l'Enfant et la Direction de l'Autonomisation Economique de la Femme. Ses directions ont permis d'adopter le Programme National de Lutte contre les Violences Basée sur le Genre, le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables et la Cellule de Lutte contre la Traite, l'exploitation et le Travail des Enfants. Le pays a aussi renforcé son dispositif légal national avec l'adoption de textes de loi : (i) rendant l'école obligatoire pour tous les enfants (filles et garçons) de 5 à 16 ans, (ii) donnant plus de pouvoir aux femmes au sein de leur foyer et (iii) punissant les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, entre autres.

83. De plus, la Côte d'Ivoire a ratifié des instruments internationaux majeurs reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droit et en devoir et interdisant toute discrimination à l'égard des femmes. Il s'agit notamment de la Plate-Forme d'Actions de Beijing de 1995, de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la déclaration

¹⁹ Telles que la Plateforme Panafricaine des Femmes et des Jeunes pour la démocratie et la paix,

²⁰ Notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, et la Banque Africaine de développement.

solennelle des Chef d'Etats et des gouvernements africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique adoptée en juillet 2004.

d. La nutrition

75. Les causes de la malnutrition sont complexes et multifactorielles et les actions efficaces requièrent une convergence et une synergie des efforts de tous les secteurs concernés. Ainsi le Conseil National pour la Nutrition, présidé par le Premier Ministre a été créé en juillet 2014 pour consolider les efforts de la lutte contre la malnutrition. Ce Conseil offre une plate-forme de coordination des actions entreprises au niveau de tous les secteurs en vue d'une gestion plus efficace et d'une programmation plus efficiente des interventions de nutrition.
76. Le Plan National Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNMN-DPE 2021-2025) définit les orientations pour une réponse coordonnée des différents secteurs afin d'améliorer durablement le statut nutritionnel de la population et de favoriser une croissance et un développement plus inclusif. L'implication de tous les secteurs en particulier celui de l'agriculture est primordiale pour l'accroissement durable de la disponibilité et de l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés dans les zones à fortes prévalences de malnutrition et d'insécurité alimentaire; le renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles.

G. Catégorie environnementale et sociale

77. La catégorie environnementale et sociale est **élevée**. Cela s'explique par la dégradation potentielle du couvert végétal associés à la construction ou réhabilitation des infrastructures, à l'absence de gestion intégrée des déchets, des sols, des ressources en eau et des pestes et pesticides. Le projet pourrait aussi entraîner une utilisation importante de matières premières, d'énergie et d'eau (eaux de surface et/ou eaux souterraines), de même que l'achat de produits agrochimiques et leur utilisation. Le projet renforcera les capacités des petits producteurs sur les pratiques environnementales, sociales et climatiques rationnelles et une gestion efficiente des ressources naturelles. Un encadrement en parallèle sur les risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets (dans les chaînes de valeur sélectionnées) sera mis en place pour stimuler la structuration des entreprises du secteur privé agricole.
78. Du point de vue social, cela s'explique par les risques potentiels liés à ; (1) l'intoxication et la propagation de maladies suite à l'utilisation des produits agrochimiques du parc agroindustriel, ainsi qu'aux risques potentiels liés à la construction des infrastructures, (2) aux conflits entre les communautés transhumantes et l'insécurité dans les zones frontalières, (3) à l'exclusion des jeunes et des femmes et (4) au travail des enfants, (5), le déplacement économique de certaines populations, (6) l'afflux de travailleurs, (7) la purge des droits coutumiers détenus sur les terres mise en valeur. Le projet reposera sur son approche totalement inclusive pour atténuer ses risques. En effet, le 2PAI-NE stimulera la participation de tous les acteurs de la chaîne de valeur y compris les institutions financières concernées et mobilisera les communautés pour définir les infrastructures requises et les lacunes en matière de capacités, ainsi que pour assurer le suivi. L'identification d'options potentielles de sécurité foncière accompagnera le projet, en particulier pour le développement ou la modernisation des infrastructures, afin d'atténuer les conflits potentiels et de maximiser l'identification de retours sur investissement clairs pour les petits producteurs ou les éleveurs, ainsi que pour les entreprises privées. Le 2PAI-NE fera une analyse de l'impact sur les jeunes en termes de création d'emplois sur

les chaînes de valeur des filières sélectionnées ainsi que l'accessibilité aux marchés et aux intermédiaires financiers et investissements directs. Par ailleurs, toutes les parties prenantes du projet seront sensibilisées sur les droits de l'enfant et les règles contre les enfants travailleurs. De plus, le projet ne devrait pas entraîner d'importants impacts environnementaux et sociaux négatifs sur le patrimoine culturel et naturel.

H. Catégorie du risque climatique

79. Les résultats de l'évaluation préliminaire nous amènent à proposer un classement de **risque climatique substantiel**. En effet, le district de Zanzan a un risque élevé de catastrophes climatiques (pénuries d'eau, chaleurs extrêmes et feux de brousses). De plus, l'augmentation de températures notamment dans la région du Bounkani et la diminution des précipitations expose le district à des risques d'inondations. L'intensité et la fréquence de ces changements climatiques réduisent la capacité d'adaptation de plusieurs cultures, et risquent d'augmenter l'insécurité alimentaire dans le Zanzan. Les changements climatiques, de par leurs effets sur les températures, la pluviométrie et les ressources en eau, contribuent également à accroître la vulnérabilité de la population ciblée de faire face à ces effets néfastes. Cependant, le projet prévoit de mener des activités d'amélioration de résilience face aux changements climatiques, permettant de réduire la consommation d'énergie dans les opérations, de promouvoir des activités qui augmentent le stock de carbone dans le sol ou évitent la perte de carbone dans le sol ainsi que des activités qui réduisent les pertes ou les déchets alimentaires ou qui promeuvent des régimes alimentaires à faible teneur en carbone. Le 2PAI-NE répondra à la nécessité d'accroître la productivité agricole et la valeur ajoutée, grâce à des infrastructures résilientes au climat identifiées de manière inclusive et avec des mécanismes d'ingénierie sociale appropriés au profit de la population rurale.

I. Recommandations pour la mise en œuvre du 2PAI-NE

80. Comme indiqué dans le manuel PESEC du FIDA, les projets présentant un risque élevé dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC). Un PGESC a été donc proposé dans le cadre du 2PAI-NE sur la base de l'évaluation des risques potentiels durant la formulation du Projet. Les mesures d'atténuation du PGESC seront mises en œuvre tout au long du cycle des sous-projets depuis la planification en passant par la mise en œuvre jusqu'au suivi-évaluation. L'Unité de Gestion ou Coordination du projet, les groupes cibles et les partenaires de mise en œuvre du 2PAI-NE sont les principales parties prenantes responsables de la mise en œuvre des PGESC. Au niveau du projet, un plan d'engagement des parties prenantes et un mécanisme de règlement des griefs ont été préparés et font partie intégrante de la gestion des risques environnementaux et sociaux.

a. Recommandations environnementales et climatiques

Type d'activités	Mesures d'atténuation	Co-bénéfices	
		Economiques	Environnementaux
Renforcement de capacités techniques, organisationnelles et d'adaptation au climat	-Quotas d'inclusion (% jeunes et de femmes) et leur représentation dans les concertations - Renforcer les prises de décision, la réduction des charges de travail des femmes, et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes	-Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles	Meilleure connaissance du maintien des services écosystémiques
	Formations sur : - les techniques de conservation des eaux et des sols (CES/DRS) -l'Agroforesterie et Forêts individuelles (AFI) - la gestion Intégrée de l'Agriculture et de l'Élevage -la gestion durable des déchets -la gestion intégrée des pestes et pesticides - l'adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, au sel et aux maladies, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle - la construction basse consommation		
	Améliorer les calendriers culturaux et les techniques de production		
	Valoriser les sous-produits	- Amélioration de la productivité des facteurs naturels de production (terre, facteurs climatiques) - Accroissement des rendements et revenus agricoles	Réduction des émissions de GES
	Stabiliser ou empêcher l'extension des surfaces agricoles dans les forêts classées	Sécurisation du revenu des paysans	Préservation de la biodiversité
Améliorer l'accès à des intrants agricoles améliorés et à des équipements de production	Faciliter la réhabilitation des terres dégradées et le reboisement des zones de savanes	Diversification des sources de revenus	-Restauration de la biodiversité et des habitats naturels - Accroissement des services écosystémiques
	Rationaliser l'utilisation des intrants chimiques et faciliter l'emploi des intrants biologiques	Réduction des coûts liés à l'utilisation non contrôlée des intrants chimiques	Réduction des dommages environnementaux dus aux intrants chimiques
	Implication des femmes et jeune dans les exploitations agricoles	Diversification des sources de revenus	

Type d'activités	Mesures d'atténuation	Co-bénéfices	
		Economiques	Environnementaux
	Prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les couloirs de transhumance	Amélioration de la productivité des facteurs naturels de production (terre, facteurs climatiques)	Schémas de transhumance et mécanismes traditionnels de gestion des pâturages et des ressources en eau efficaces
Améliorer l'efficacité des schémas de transformation et de commercialisation, résistants au climat	Sécuriser le foncier avec l'implication des interprofessions agricoles, des coopératives et du secteur privé pour faciliter les procédures et la réalisation d'économies d'échelle	Facilitation de l'investissement dans le secteur de l'utilisation des terres	Accroissement des services écosystémiques
	Rédiger un schéma pour les différentes régions avec l'implication des communautés locales	Développement économique des régions	
	Assurer la cohérence entre les Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) et autres stratégies nationales de gestion durable des sols avec un schéma en concertation avec chacune des filières agricoles et les territoires	Bonification des avantages économiques du PNIA et des autres stratégies nationales utilisées	-Réduction des émissions de GES -Maintien de la biodiversité et des services écosystémiques
	Promouvoir l'association agriculture-élevage, l'agroforesterie, et l'agriculture de conservation en particulier au niveau des aménagements communautaires et privés	Accroissement des rendements et revenus agricoles	Amélioration de la biodiversité
	Mettre en place une stratégie de réduction des gaspillages dans la consommation énergétique des infrastructures et des offres de transport (diagnostic sur la consommation et des usages énergétiques, le comptage pour disposer de données fiables et sur la consommation)	-Développement de nouvelles filières d'emplois qualifiés - Gains de revenus - Promotion des marchés financiers durables	- Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO2 - Diminution de l'empreinte écologique
	Intégration d'une dimension énergie/climat dans les schémas (limiter les distances, travailler sur la mixité fonctionnelle etc.)		
Améliorer la structuration des micros et petites et moyennes entreprises	- Mis en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et sociale aligné avec le cadre juridique national -Mis en place de gestion des griefs -Mis en place d'une liste d'exclusion d'interventions		Connaissances des procédures du PGES (liste d'exclusion, analyse des sous-programmes agrosylvopastoraux, détermination des catégories, études complémentaires et mesures d'atténuation spécifiques)

Type d'activités	Mesures d'atténuation	Co-bénéfices	
		Economiques	Environnementaux
Améliorer l'accès à des équipements et infrastructures de transformation et post-récolte adéquats (entrepôts frigorifiques, équipements logistiques et de transport, marchés, abattoirs), y compris les centres d'agrégation et de services	Former le personnel clé sur la gestion environnementale et sociale	- Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles	Meilleure connaissance du maintien des services écosystémiques
	Quotas d'inclusion (% jeunes et de femmes) et leur représentation dans les chaînes d'approvisionnement	- Baisse des pertes post-récolte et accroissement des revenus - Stimulation de la création d'infrastructures de base à vocation agricole dans le milieu rural	-Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO2 - Diminution de la pression sur les ressources naturelles
	Développer les infrastructures de base qui permettront d'améliorer la logistique des transports de produits agricoles, d'élevage et de pisciculture	- Gains de productivité et amélioration de la compétitivité - Diversification des sources d'énergie primaire - Réduction de la dépendance avec les énergies fossiles - Amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et abondante	
	Utiliser une mécanisation efficiente (avec énergies renouvelables) de l'agriculture et améliorer les infrastructures de récolte, de conditionnement et de conservation		
Soutenir les avancées techniques et les innovations afin de garantir des gains d'efficacité, une meilleure productivité et une plus grande valeur ajoutée	Promotion de pratiques agro-sylvo-pastorales à impacts réduits sur l'environnement et l'agroforesterie	-Productivité et de la création de richesses -Accroissement des rendements et des revenus agricoles -Stimulation de la création d'industries primaires à vocation agricole dans le milieu rural	
	Reboiser avec des essences à croissance rapide à vocation de bois d'énergie et promouvoir les foyers améliorés et les alternatives en charbon de bois à travers la valorisation de la biomasse agricole	Diversification des revenus des communautés locales	Réduction des émissions de GES
	Renforcer les partenariats et les collaborations sur l'analyse des sols pour améliorer leur productivité et améliorer la mise en œuvre des innovations agricoles	Accroissement de l'innovation agricole et des rendements	Maintien des services écosystémiques
	Renforcer et vulgariser les résultats de la recherche scientifique sur la gestion des ressources naturelles (notamment les sciences du sol et la physiologie, la pathologie et la technologie post récolte)	-Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles	Maintien des services écosystémiques
	Encourager les entreprises à investir dans les équipements à faibles émissions de GES	-Gains de productivité - Amélioration de la compétitivité - Réduction de la facture énergétique	- Réduction des émissions - Réduction des niveaux d'émissions de GES, notamment de CO2

Type d'activités	Mesures d'atténuation	Co-bénéfices	
		Economiques	Environnementaux
			- Diminution de la pression sur les ressources naturelles
Options de réduction des risques pour les investissements privés, stimulant ainsi l'offre de produits financiers	- Mis en place d'instruments de sauvegardes environnementales et sociales dans les entreprises - Formation sur l'alphabétisation financière et sur la gestion intégrée des risques climatiques - Soutien de services/solutions numériques pour fournir des informations clés sur la production, la météo, les finances et les marchés, la surveillance communautaire des maladies et de la sécurité alimentaire - Mise en place d'une facilité de financement vert qui fournira des prêts concessionnels et des outils de risque de crédit intelligents sur le plan climatique	-Amélioration de la productivité et de la création de richesses - Accroissement des rendements et revenus agricoles	Meilleure connaissance du financement climatique et de l'adaptation

b. Recommandations sociales

81. Les recommandations proposées permettent de limiter les risques associés à l'exclusion des jeunes et des femmes²¹ dans la mise en œuvre du 2PAI-NE :

- Développer un plan de ciblage robuste qui tienne compte des sous-groupes des femmes et des jeunes et de leurs spécificités ;
- Offrir aux jeunes et aux femmes les outils et compétences pour identifier les problèmes auxquels ils font face, proposer des solutions et intervenir pour un changement positif dans leur communauté ;
- Mettre en place un programme de formation aux techniques de plaidoyer pour les jeunes et les femmes afin de leur donner des outils nécessaires pour leur participation effective dans leurs communautés autour des sujets qui les préoccupent ;
- Mettre en place des cadres d'échanges réguliers et positifs entre les jeunes, les femmes et les élus à tous les niveaux ;
- Sensibiliser les jeunes et les femmes à travers les médias et les réseaux sociaux sur les risques associés aux mauvaises habitudes alimentaires, sur les possibilités de recours en cas de violences et d'agressions et sur les opportunités existantes en matière d'insertion professionnelle ;
- Utiliser les leaders locaux (religieux, sportifs, artistes, etc.) pour communiquer de façon efficace avec les jeunes ;
- Travailler de proximité avec les acteurs du secteur privé pour fournir aux jeunes des opportunités leur permettant d'acquérir des compétences vulgariser du 2PAI-NE ;
- Capitaliser sur les résultats et bonnes pratiques issus des initiatives d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes de la région ;
- Utiliser des approches transformatrices sensibles au genre qui permettront d'adresser les causes profondes des inégalités, et ainsi renforcer la prise de décision, la réduction des charges de travail, et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

82. Les recommandations ci-dessous permettent de promouvoir les activités nutritionnelles dans la mise en œuvre de 2PAI-NE :

- Evaluer l'état nutritionnel des enfants d'âge scolaire et des jeunes pour orienter la définition et la mise en œuvre des actions de 2PAI-NE et suivre les progrès des interventions mises en œuvre ;
- Stimuler la demande d'aliments nutritifs et sains dans le cadre de 2PAI à travers les réseaux sociaux et les applications digitales ;
- Renforcer l'offre en denrées nutritives ;
- Améliorer l'environnement alimentaire (développement et mise en place des cadres législatifs et réglementaires pour la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, de la taxation des aliments ultra-transformés et de l'étiquetage de l'information nutritionnelle des aliments commercialisés).

J. Engagement des parties prenantes, stratégie de communication et règlement des griefs

²¹ Méthodologie GALS à considérer si c'est refléter dans les activités du projet. Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS). Source : [Note sur la façon de procéder : Intégrer le système d'apprentissage des actions en matière de genre \(GALS\) dans les opérations du FIDA.](#)

83. L'engagement et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sont d'une importance cruciale pour la réussite du 2PAI-NE dès le stade de la conception et tout au long de la mise en œuvre du projet. L'objectif de ces consultations est de s'assurer que: i) les communautés contribuent à l'élaboration des plans de gestion et fournissent des retours d'information sur les projets de rapports des EIES, PGES et d'autres documents importants; ii) la communication soit claire avec les parties prenantes concernées et que la sensibilisation soit appropriée au niveau des communautés locales afin d'éviter toutes mauvaises informations et conflits; iii) les personnes affectées entérinent les mesures proposées de réduction, d'atténuation et de gestion des risques. Par conséquent, il est recommandé l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes (PPP). Ce PPP a été préparé. Il précise la méthode qui sera adoptée par le projet pour communiquer avec les différents partenaires, tirer profit des avantages de la synergie d'actions entre les parties prenantes et s'assurer de la collaboration entre ces acteurs et le Projet.
84. Lorsque la localisation exacte du projet sera connue, un PPP devra comprendre au moins les éléments suivants :
- Principes, objectifs et portée de l'engagement ;
 - Réglementations et exigences (institutionnelles) ;
 - Résumé des activités précédentes d'engagement des parties prenantes ;
 - Cartographie et analyse des parties prenantes ;
 - Stratégies d'engagement ;
 - Messages clés et canaux de communication ;
 - Mécanisme de réclamation (voir également paragraphe 92 ci-dessous) ;
 - Ressources et responsabilités ;
 - Suivi et évaluation.
85. Ce PPP sera assorti d'une stratégie de communication claire et l'organisation d'activités de sensibilisation des communautés sur une base régulière lors du design ou de la mise en œuvre du 2PAI-NE. Les activités de sensibilisation des communautés comprendront des messages clés en langues locales, diffusés par une personne qui connaît et respecte les coutumes et les sensibilités locales, en particulier les femmes et les jeunes. En fonction de la taille du sous-projets et de l'importance des risques et des impacts, les documents tels que PGECS seront divulgués. Pour garantir une participation appropriée de la communauté et atteindre les groupes cibles de la manière la plus efficace possible, il est suggéré d'impliquer également les organisations de la société civile qui sont déjà actives dans les régions cibles.
86. Afin de garantir la mise en place de mécanismes appropriés permettant aux communautés de s'adresser directement au FIDA en cas de plainte de non-conformité aux politiques sociales et environnementales ou aux obligations énoncées dans le PESEC, le 2PAI-NE élaborera un mécanisme de règlement des plaintes lors du design

ou de la mise en œuvre du projet. La procédure se limite aux plaintes d'ordre environnemental, social et climatique et exclut les accusations de fraude ou de corruption liées à l'exécution des projets – ces dernières sont entendues par le Bureau de l'audit et de la surveillance. Les détails sur les modalités de dépôt de plaintes sont disponibles sur le lien suivant: <https://www.ifad.org/fr/accountability-and-complaints-procedures>.

K. Coûts budgétaires approximatifs

87. Tous les coûts de mise en œuvre du PGESC seront intégrés dans les activités du 2PAI-NE et par conséquent dans les tableaux des coûts et les Plans de travail et budgets annuels (PTBA). Quant au suivi, les coûts de suivi des PGESC au niveau des sous-projets doivent être inclus dans les coûts des sous-projets. A titre approximatif, les coûts comprennent principalement le temps du personnel et les coûts logistiques, ainsi que les coûts de mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées.

L. Etudes complémentaires nécessaires

88. Sur la base de la catégorie sociale et environnementale (élevée) et de la classification des risques climatiques (substantielle) et conformément au PESEC 2021, les études complémentaires suivantes sont exigées : (i) un Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGES) ²²; (ii) un Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)²³ incorporé dans le CGES; (iii) un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides ; (v) un Plan de mise en œuvre du Consentement Préalable, Donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) ; (vi) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), (vii) le Plan de Participation des Parties Prenantes (PPP), (viii) une Évaluation Ciblée de l'adaptation(ECA)²⁴ et un Cadre d'Action de Réinstallation (CAR)

89. Toutes les études nécessaires (CGES y compris PGESC, PGPP, CPLCC, MGP, PPP CAR et ECA) ont été préparées y compris avec l'implication des parties prenantes lors des consultations thématiques (focus groupes), atelier des parties prenantes et les visites terrains. Les versions provisoires de ces études ont été diffusées sur le site du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Côte d'Ivoire à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.ci/>. Les versions provisoires de ces études ont été également diffusées sur le site web du FIDA à l'adresse suivant <https://www.ifad.org/fr/web/operations/w/pays/cote-d-ivoire>.

M. Suivi et évaluation

90. Le système de suivi et d'évaluation (S&E) du projet sera aligné avec le cadre logique et s'assurera que tous les indicateurs axés sur les personnes seront ventilés par sexe et par âge notamment ceux pour la jeunesse, et les indicateurs de durabilité environnementale et de changement climatique. Ils seront suivis au début, à mi-parcours et à la fin. Le suivi s'effectuera sur la base de la vérification des rapports de mise en œuvre, des informations sur les sites du projet ou des éventuelles plaintes des populations locales. Afin de mesurer l'efficacité des interventions de renforcement de la résilience promues par le

²² Si l'emplacement du projet sera déterminé pendant la mise en œuvre. Voir Volume 3 du PESEC - 4ème template/modèle

²³ Voir PESEC Volume 3 – 1er template/modèle

²⁴ Voir PESEC Volume 3- 12ie template/modèle

projet, il est recommandé d'utiliser l'outil de conception et de suivi de la résilience du FIDA (RDMT)²⁵ .

84. Quant à l'Unité de coordination du projet (UCP), elle veillera au suivi de la conformité des rapports élaborés avec la note SECAP afin de les consolider pour soumission au FIDA. Un modèle de rapport générique et des lignes directrices seront préparés et la périodicité des rapports sera définie. L'UCP développera et mettra en œuvre le Plan de Travail Budget Annuel (PTBA) également.
85. Pour les activités qu'il finance, le FIDA sera chargé de superviser la mise en œuvre des études/documents liés à la note SECAP et de renforcer les capacités de l'UGCP, notamment les spécialistes pour l'environnement et l'inclusion sociale.

²⁵<https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/resilience-design-and-monitoring-tool>

N. Références

Inclusion sociale

1. FIDA (2019). COSOP 2020-2025. Source : <https://webapps.ifad.org/members/eb/130/docs/EB-2020-130-R-20-Rev-1.pdf>
2. INS (2021). RGPH 2021. Source : [RGPH-2021 RESULTATS GLOBAUX DEFINITIFS 3.xlsx \(plan.gouv.ci\)](#)
3. BIRD. IDA. La banque mondiale en Côte d'Ivoire. Source : [Côte d'Ivoire : présentation \(banquemondiale.org\)](#)
4. La Banque Mondiale. Données en Côte d'Ivoire. Source : [Côte d'Ivoire | Données \(banquemondiale.org\)](#)
5. PNUD (2021). RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2021/2022. Source : [RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2021-22 | Programme De Développement Des Nations Unies \(undp.org\)](#)
6. Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) en Côte d'Ivoire (2009). Source : Microsoft Word - Synthèse IPC 3eme cycle [Microsoft Word - Synthèse IPC 3eme cycle Côte Ivoire VF 11 Mai 09 \(ipcinfo.org\)](#)
7. UNICEF (2021). Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire - les adolescents et les jeunes. Source : [Les adolescent\(e\)s et les jeunes.pdf \(unicef.org\)](#)
8. Sécurité alimentaire (2022). Sahel et Afrique de l'Ouest : Situation alimentaire et nutritionnel. Source : [Sahel et Afrique de l'Ouest : 28.9 millions de personnes en situation de crise phase \(3-5\) novembre-décembre 2022 - RPCA \(food-security.net\)](#)
9. MENETFP, UNICEF, ENSEA (2017), Étude nationale sur les enfants de 3-18 ans en situation de handicap hors du système scolaire en Côte d'Ivoire.
10. UNICEF (2021). Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire - le Droit à la Nutrition. Source : [Le droit à la nutrition.pdf \(unicef.org\)](#)
11. UNESCO. [Côte d'Ivoire - UNESCO Convention du patrimoine mondial](#)
12. Groupe de la Banque africaine de développement. Document de stratégie pays combiné 2013-2017 et Revue du portefeuille 2013. Abidjan, Côte d'Ivoire
13. Base de données de la Banque mondiale sur l'électrification mondiale. (2020). Accès à l'électricité, rural et urbain (% de la population rurale et urbaine) - Côte d'Ivoire.
14. Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC). (2023). Source : [www.jeunes.gouv.ci](#) ou [www.emploiyeunes.ci](#)
15. Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelles des Jeunes et du Service Civique. 2021. POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (PNJ) 2021-2025.
16. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (2023). Source : Ministère de la [Femme, de la Famille et de l'Enfant](#)
17. Ministère De La Famille, De La Femme Et Des Affaires Sociales. Document de Politique sur l'égalité des chances, l'équité et le genre.
18. Banque Mondiale. 2021. Source : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL.FE.ZS?locations=CI&name_desc=true
19. OIT. ILOSTAT. https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer52/?lang=fr&id=SDG_0852_SEX_AGE_RT_A
20. Rapport mondial sur la nutrition. (2022). Côte d'Ivoire - Le fardeau de la malnutrition en un coup d'œil. Source : <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/western-africa/c/C3%B4te-divoire/>

Environnement et climat

1. Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD) : (2013). Etude de vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire.
2. Indice ND-GAIN (2020). Côte d'Ivoire : Vulnérabilité. Source : [Côte d'Ivoire | Indice ND-GAIN](#)
3. Kouakou, Kouakou Philipps et Anoh, Kouassi. (2019). Géotracabilité de l'igname Kponan de Bondoukou. Source : [Pédologie du Zanzan \(Source : Fond de carte Orstom, 1960\) | Télécharger le schéma scientifique \(researchgate.net\)](#)
4. Doumbia, S. (2017). Changements climatiques et Agriculture intelligente en Côte d'Ivoire : Diagnostic du contexte national et recueil des résultats de la recherche sur les facteurs socio-économiques favorisant l'adaptation et les technologies appropriées de l'AIC chez les petits agriculteurs. Rapport de l'Etude, République de Côte D'Ivoire et FAO.
5. FAO ; ICRISAT ; CIAT. 2018. L'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire. Série profils pays CSA pour l'Afrique. Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) ; Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) ; Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Rome, Italie. 23p. Source : <https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/97616/ca1322en.pdf>
6. Banque mondiale. 2010. Côte d'Ivoire - Country Environmental Analysis : Executive Summary ; Cote d'Ivoire Analyse Environnementale Pays. © Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/b6dc65e1-ae17-5fc6-9487-2c20cc7af194> Licence : [CC BY 3.0 IGO](#).
7. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD). (2023). Source : [Accueil - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable \(MINSEDD\)](#)
8. FIDA (2022). How to do Note : Designing for and monitoring resilience for vulnerable rural households (Comment faire une note : concevoir et suivre la résilience des ménages ruraux vulnérables). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/resilience-design-and-monitoring-tool>
9. Riquet, C., Musiime, D., & Marita, C. (2017). Enquête nationale et segmentation des ménages de petits exploitants en Côte d'Ivoire. CGAP. Source : <https://www.cgap.org/research/publication/national-survey-and-segmentation-smallholderhouseholds-Côte-divoire>

10. FIDA. (2020). Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) VOLUME 1 .
11. Siebert, S., Henrich, V., Frenken, K., & Burke, J. 2013. Mise à jour de la carte mondiale numérique des zones d'irrigation (GMIA) à la version 5. Institute of Crop Science and Resource Conservation Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn, Allemagne.
12. ONU REDD. (2017). Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.
13. BNEDT, (2015). Gestion durable des ressources forestières. Rapport pour les Etats Generaux de la foret, de la faune et des ressources en eaux.
14. Yao.N.R ; Oule.A.F ; Kouadio.N.B. 2013. Etude de la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire.
15. Kroeger, A., S. Koenig, A. Thomson, et C. Streck. 2017. Forest- and Climate-Smart Cocoa in Côte d'Ivoire and Ghana (Cacao intelligent sur le plan forestier et climatique en Côte d'Ivoire et au Ghana) : Aligner les parties prenantes pour soutenir les petits exploitants dans le cacao sans déforestation. Washington, DC : Banque mondiale.
16. Projet d'urgence agricole de la Côte d'Ivoire. (2021). Note sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).
17. Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement. (2023). Pensez danger ! Côte d'Ivoire - Zanzan. Source : [Think Hazard - Zanzan](#)
18. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017). Rapport de la Troisième Communication Nationale (TCN) de la Côte D'ivoire dans le Cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).
- Bilan Commun pays SNU, 2023 en Côte d'Ivoire

Matrice du plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)

Impacts	Niveau d'importance (probabilité conséquences) Faible-Moyen-Elevé	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Moyens de vérification	Fréquence	Coût estimé
Risques environnementaux et climatiques						
Inondations (riverains)	Moyen	- Renforcer la collaboration avec l'Agence météorologique afin d'améliorer sa capacité à produire des prévisions de précipitations extrêmes et à diffuser des informations climatiques dans la langue locale et à intervalles réguliers - Renforcer les capacités sur la gestion intégrée des risques climatiques (ex : assurance agricole) - Instaurer une distance de sécurité entre cultures et les rivières - Utiliser des variétés de semence améliorées et résistantes aux inondations	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	S&E	- Etude de référence - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet
Chaleurs extrêmes et pénuries d'eau	Elevé	- Renforcer les capacités sur les techniques de conservation des eaux et des sols (CES) - Utiliser des variétés de cultures qui sont tolérantes à la chaleur, à la sécheresse - Suivre et contrôler la qualité des eaux souterraines et de surface - Renforcer la collaboration avec l'Agence météorologique pour améliorer sa capacité à produire des prévisions saisonnières de sécheresse et de périodes de sécheresse - Utiliser les plateformes d'organisations d'agriculteurs, les radios, les messages textuels, pour diffuser les informations	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	S&E	- Etude de référence - Trimestrielle	Inclus dans les coûts du Projet

		météorologiques et climatiques aux agriculteurs dans les langues locales - Mettre en place des services/solutions numériques pour fournir des informations clés sur la production, la météo, les finances et les marchés, la surveillance communautaire des maladies et de la sécurité alimentaire - Mettre en place des instruments de sauvegardes environnementales et sociales dans les micros et petites et moyennes entreprises - Renforcer les capacités sur la gestion intégrée des risques climatiques (ex : assurance agricole) - Construire des infrastructures résilientes face au climat				
Émissions de GES provenant de la production, transformation et commercialisation du parc agroindustriel	Élevé	- Encourager les micros et petites et moyennes entreprises à investir dans les équipements à faibles émissions de GES à travers des financements verts - Utiliser une mécanisation efficiente (avec énergies renouvelables) de l'agriculture et améliorer les infrastructures de récolte, de conditionnement et de conservation - Mettre en place une stratégie de réduction des gaspillages dans la consommation énergétique des infrastructures et des offres de transport (diagnostic sur la consommation et des usages énergétiques, le comptage pour disposer de données fiables et sur la consommation) - Mettre en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	S&E	-Etude de référence - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

		sociale aligné avec le cadre juridique national - Mettre en place de gestion des griefs - Mettre en place d'une liste d'exclusion d'interventions - Former le personnel clé sur la gestion environnementale et sociale				
Feux de forêt et de brousses	Élevé	- Accompagner l'agriculture sur brûlis avec des formations à la préparation durable des terres - Éviter les zones de migration des espèces protégées, menacées ou rares, et maintenir les couloirs de migration connus de la faune - Renforcer les capacités sur l'agroforesterie et les forêts individuelles (AFI) - Utiliser les mesures de distance de sécurité entre les champs et les haies mortes/vives	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	S&E	Anuelle	Inclus dans les coûts du Projet
Dégradation des terres et des sols et pollution des eaux	Élevé	- Renforcer les capacités sur: • les techniques de conservation des eaux et des sols (CES) • l'Agroforesterie et Forêts individuelles (AFI) • la gestion Intégrée de l'Agriculture et de l'Élevage • la gestion durable des déchets • la gestion intégrée des pestes et pesticides • l'adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, au sel et aux maladies, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle • la construction basse consommation - S'assurer du quota d'inclusion (% jeunes et de femmes) et leur	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	S&E	Continu	Inclus dans les coûts du Projet

		- représentation dans les formations et concertations - Assurer la cohérence entre les Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) et autres stratégies nationales de gestion durable des sols avec un schéma en concertation avec chacune des filières agricoles et les territoires - Améliorer les calendriers culturels et les techniques de production - Valoriser les sous-produits - Stabiliser ou empêcher l'extension des surfaces agricoles dans les forêts classées - Faciliter la réhabilitation des terres dégradées et le reboisement des zones de savanes - Promouvoir les foyers améliorés et les alternatives au charbon de bois à travers la valorisation de la biomasse agricole				
- Pollution des eaux et des sols dues aux pesticides et aux engrais. - Impacts sanitaires dues aux pesticides. - Destruction des non cibles par les pesticides	Élevé	- Suivre et contrôler la qualité des eaux souterraines et de surface - Utiliser des variétés de semences résistantes aux parasites - Fertiliser de manière équilibrée, avec assez de P et de K (phosphore et potassium) et pas trop de N (azote) - Planter en association avec des cultures dites répulsives et/ou des cultures pièges (culture intercalaire avec les légumineuses) - Utiliser la rotation des cultures en s'assurant de la fourniture des semences des autres cultures - Utiliser le paillage (recouvrir le sol de plantes prévient l'érosion et aide à contrôler les nuisibles) - Combiner des plantes à enracinement superficiel avec des cultures à racines	UGP et prestataires de services	S&E	- Trimestrielle - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

		profondes contribue à une meilleure utilisation des engrais et des fertilisants épandus - Promouvoir l'utilisation du compost et du biopesticide - Former les producteurs sur l'utilisation homologuée des engrais et la gestion des pesticides depuis l'approvisionnement et la distribution des pesticides, au transport, au stockage, à la préparation, à la pulvérisation, jusqu'à la gestion des emballages vides de pesticides et des pesticides obsolètes - Assurer le port d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) par tous les applicateurs de pesticides				
Risques sociaux						
Intoxication et propagation de maladies suite à l'utilisation des produits agrochimiques du parc agroindustriel	Moyen	- Mettre en place un comité d'entretien des infrastructures (marchés, magasins) en exploitation - Réaliser des audits environnementaux internes annuels - Respecter les clauses insérées dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des mesures de sécurité - Sensibiliser sur l'impact des pesticides et de la fumée sur la santé des jeunes/enfants et autres expositions aux dangers chimiques, physiques et biologiques - Contrôles sanitaires périodiques obligatoires pour les agriculteurs et les équipes de pulvérisation	UGP et acteurs du gouvernement	S&E	Continu	Inclus dans les coûts du Projet
Conditions de travail dangereuses et insalubres	Moyen	- Protection des travailleurs contre l'exposition aux dangers psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement)	UGP et prestataires de services	Lignes directrices à l'intention des entrepreneurs	- A mi-parcours - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

		- Veiller au respect des lignes directrices environnementales et sociales dans les contrats avec les prestataires de services - Sensibiliser les bénéficiaires des projets et leurs communautés au sens large aux normes de santé et de sécurité, y compris l'utilisation sûre des machines de production, de transformation et de transport, des produits agrochimiques et des machines de production, ainsi que la fourniture d'EPI. - Sensibiliser sur les droits de l'enfant et veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail des enfants dans les sous-projets - Sensibiliser aux risques liés au travail des enfants, éducation des enfants, mécanisation de la production agricole afin de réduire le risque d'engager des enfants		Affiche sur la santé et la sécurité Réunion communautaire		
Inégalité entre sexes	Moyen	- Veiller au respect du quota d'inclusion (% jeunes et de femmes) et leur représentation et participation dans les chaînes d'approvisionnement - Mettre en place un programme de formation aux techniques de plaidoyer pour les jeunes et les femmes afin de leur donner des outils nécessaires pour leur participation effective dans leurs communautés autour des sujets qui les préoccupent - Offrir aux jeunes et aux femmes les outils et compétences pour identifier les problèmes auxquels ils font face, proposer des solutions et intervenir pour un changement positif dans leur communauté	UGP, acteurs du gouvernement prestataires de services	S&E	- Trimestrielle - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

		- Implication accrue du ministère dans la défense des intérêts des femmes				
Exclusion sociale ²⁶	Élevé	- Développer un plan de ciblage robuste qui tienne compte des sous-groupes des femmes et des jeunes et de leurs spécificités - Rédiger un schéma de transformation et de commercialisation pour les différentes régions avec l'implication des communautés locales - Mettre en place des cadres d'échanges réguliers et positifs entre les jeunes, les femmes et les élus à tous les niveaux - Sensibiliser les jeunes et les femmes à travers les médias et les réseaux sociaux sur les risques associés aux mauvaises habitudes alimentaires, sur les possibilités de recours en cas de violences et d'agressions et sur les opportunités existantes en matière d'insertion professionnelle - Utiliser les leaders locaux (religieux, sportifs, artistes, etc.) pour communiquer de façon effective avec les jeunes - Faire de l'accès à la terre des femmes et des jeunes l'une des conditions préalables à la participation d'une communauté - Travailler de proximité avec les acteurs du secteur privé pour fournir aux jeunes des opportunités leur permettant d'acquérir des compétences vulgariser du 2PAI-NE - Capitaliser les résultats et bonnes pratiques issus des initiatives d'insertion	UGP et prestataires de services	Listes des membres et du personnel Différentes listes de présence Listes des sous-projets approuvés et de leurs bénéficiaires Accord communautaire sur l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes S&E	Continu	Inclus dans les coûts

²⁶ Méthodologie GALS à considérer si c'est refléter dans les activités du projet. Gender Action Learning System (GALS). Source: [How to do note: Integrating the Gender Action Learning System \(GALS\) in IFAD operations](#)

		socioprofessionnelle des jeunes et des femmes de la région				
Accaparement par les élites locales	Moyen	- Exclure les prestataires de services appartenant à/liés à des politiciens ou à des partis politiques - Garantir le respect de critères de sélection des plans d'affaire et la transparence du partage de l'information et de la prise de décision - Sensibiliser les communautés sur les objectifs du projet, aux groupes cibles, sur les critères de sélection des bénéficiaires et sur le risque d'accaparement par les élites - Signer des accords avec les chefs traditionnels et le conseil des anciens sur la sélection des communautés et des bénéficiaires, et adhésion à une prise de décision représentative et transparente liée au projet (par le biais d'une lettre d'entente, d'un protocole d'accord ou d'un autre format approprié) - Impliquer les organisations de la société civile	UGP, acteurs du gouvernement et prestataires de services	Formulaires de sélection des plans d'affaires inclusifs et transparents Rapport du comité de pilotage Réunion communautaire Accords signés	- A mi-parcours - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet
Changement de régime foncier des droits d'accès et d'utilisation des terres des communautés rurales notamment sur les sites dédiés au développement d'aménagements hydro-agricoles et pastoraux	Moyen	- Préparer et mettre en œuvre un Plan de mise en œuvre du Consentement Préalable, Donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) - Confirmer/réviser le plan de mise en œuvre du CPLCC lors de l'atelier de démarrage - Effectuer une évaluation socioculturelle et foncière - La détermination des institutions et des représentants décisionnels pour garantir une participation complète, effective et équitable de toutes les parties prenantes - Identifier les parties signataires du consentement	Acteurs du gouvernement et UGP institutions et représentants décisionnels d'aménagements hydro-agricoles et pastoraux et des communautés.	S&E Registre de présence aux réunions de sensibilisation - Accord de consentement formalisé et signé par toutes les parties prenantes.	- Trimestrielle - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

		- Mener des consultations en vue de l'établissement d'un CPLCC avant tout investissement - La mise en place d'un processus de consultation aboutissant au CPLCC ; - L'obtention du consentement officiel. - Sécuriser le foncier avec l'implication des interprofessions agricoles, des coopératives et du secteur privé pour faciliter les procédures et la réalisation d'économies d'échelle - Signer les accords avec les propriétaires fonciers pour les futurs bénéficiaires qui n'ont pas accès à la terre -		- Enregistrement du processus par des moyens et des langues accessibles à toutes les parties prenantes et parties concernées		
Risque de déplacement économique notamment la perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès.	Moyen	- Préparer et mettre en œuvre un Cadre d'Action de Réinstallation - Elaborer et mettre en œuvre les Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) - Diffuser²⁷ le CAR et les PARs - Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) prenant en compte les questions de réinstallation - Assurer la participation et la consultation des parties prenantes - Mobiliser les fonds pour la mise en œuvre des PARs - Vérifier les dossiers des PAP et préparer les certificats de compensation et des ordres de paiement - Versement des compensations aux PAPs et recueil des pièces justificatives - Assurer la gestion des plaintes et réclamations (tout au long du processus d'indemnisation et pendant les	Acteurs du gouvernement, UGP, Personnes et communautés affectes	S&E Raapport de mise en oeuvre des PARs , Finalisation de traitement de plaintes liées au PAR Libération de l'emprise Registre de présence aux réunions de sensibilisation	- Trimestrielle - Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet

²⁷ via les canaux locaux de communication tels que les radios de proximité, les affiches, les dépliants, etc

		travaux)				
Conflits communautaires liés à la transhumance agriculteurs-éleveurs	Élevé	- Mettre en place/renforcer le comité de résolution des conflits et inclure le conseil traditionnel local/communautaire et les représentants de tous les groupes sociaux - Organiser des réunions régulières de dialogue entre les parties prenantes - Définir des canaux clairs pour les griefs et les plaintes - Éviter les investissements le long des itinéraires de pâturage connus et dans les réserves de pâturage connues - Réhabiliter les réserves de pâturage existantes - Encourager les agro-entrepreneurs à souscrire une assurance	Acteurs du gouvernement et UGP	Nombre de comités de parties prenantes viables Nombre/liste de participants et procès-verbaux de réunions Nombre d'agro-entrepreneurs ayant souscrit à une assurance	Annuelle	Inclus dans les coûts du Projet
Perte et perturbation des ressources culturelles telles que les forêts sacrées et les sites archéologiques	Faible	Ne pas approuver les projets situés à l'intérieur du Parc Comoé et aux autres forêts sacrées, sites archéologiques déjà connus et répertoriés, ou qui auront un impact sur le patrimoine culturel	UGP, acteurs du gouvernement prestataires de services	S&E	Anuelle	Inclus dans les coûts du Projet
Risques d'augmentation de la prévalence du COVID-19, des IST et VIH/SIDA	Faible	- Organiser des campagnes IEC (Information Education et Communication) au profit des populations et des ouvriers sur les risques d'infection aux COVID-19, IST, VIH/SIDA et autres maladies - Organiser des campagnes de distribution de gel antibactériens, de masques et de préservatifs aux ouvriers et aux populations	UGP et prestataire de service	Affiche sur la santé et la sécurité Réunion communautaire	Anuelle	Inclus dans les coûts du Projet